

## Introduction

# La physiocratie vouée aux gémonies?

Gérard KLOTZ, Philippe MINARD et Arnaud ORAIN

Le début des années 1750 est marqué par une explosion quantitative de publications en langue française à caractère « économique ». Cet état de fait, bien identifié par les historiens<sup>1</sup>, n'avait pas échappé à certains contemporains<sup>2</sup>. L'une des causes majeures de cette efflorescence soudaine d'ouvrages et de périodiques traitant de commerce, d'agriculture et de finance tient à la rivalité croissante avec l'Angleterre, et à la reconfiguration des principes de la puissance qui en découle. Comment un royaume beaucoup moins peuplé et ne disposant pas des avantages agricoles de la France peut-il remettre en cause l'hégémonie politique et économique de cette dernière? La compétition commerciale et navale, cette « *jealousy of trade* » dont parle le philosophe et économiste David Hume (1711-1776)<sup>3</sup>, commence en effet au milieu du siècle à tourner à l'avantage de l'Angleterre, en particulier au

1. PERROT Jean-Claude, « L'économie politique et ses livres », in Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard, 1984, vol. 2, p. 240-257 ; PERROT Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 63-95 ; THÉRE Christine, « Economic publishing and authors, 1566-1789 », in Gilbert FACCARELLO (éd.), *Studies in the History of French Political Economy. From Bodin to Walras*, Londres, Routledge, 1998, p. 1-56.
2. Grimm constate la chose en 1755 : « Rien n'est si commun, depuis dix-huit mois, que les ouvrages sur le commerce » (GRIMM Frederick-Melchior, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, Paris, Garnier frères, 1877-1878, II, p. 506-507). En 1770 dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, Voltaire, mi-amusé, mi-soulagé a des mots célèbres : « Vers l'an 1750, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture : tout le monde les lut, excepté les labourers. On supposa, au sortir de l'Opéra-Comique, que la France avait prodigieusement de blé à vendre. Enfin le cri de la nation obtint du gouvernement, en 1764, la liberté de l'exportation » (VOLTAIRE François Marie Arouet, *Œuvres complètes* Paris, Garnier frères, 1877-1885, 52 vol., vol. 18, p. 41).
3. HUME David, *Political Discourses*, Édimbourg, Fleming, 1752, part II, essay VI. Sur ce thème, voir également HONT Istvan, *Jealousy of Trade. International Competition and the Nation-State in Historical Perspective*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 2005 ; WENNERLIND Carl et SCHABAS Margaret (éd.), *David Hume's Political Economy*, Londres, Routledge, 2008 ; REINERT Sophus, *Translating Empire. Emulation and the Origins of Political Economy*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2005.

plan colonial. L'origine de cette puissance nouvelle ne réside-t-elle pas dans la bonne gestion de son commerce et dans les vertus de ses institutions? L'immense succès de l'*Esprit des lois*, publié en 1748, conduit une génération à penser le problème en ces termes<sup>4</sup>. Mais l'œuvre de Montesquieu traduit et accompagne un mouvement initié au milieu des années 1740 et qui se poursuit dans la décennie suivante<sup>5</sup>.

Au sein des sphères administratives et de la Ferme générale<sup>6</sup> comme parmi les grands négociants du royaume, on s'interroge en effet au même moment sur la meilleure façon de restaurer la prééminence française en Europe. À la manœuvre, on trouve en premier lieu le cercle d'hommes de lettres réunis autour d'un négociant malouin devenu agent de Maurepas à l'étranger à partir de 1744, et intendant du commerce en 1751 : Jacques Vincent de Gournay (1712-1759)<sup>7</sup>. Gournay et ses collaborateurs ne forment pas une école à proprement parler. Ils ne cherchent pas tant à produire un corpus de principes et un agenda précis de réformes qu'à amener une nation en mouvement – outre l'*Esprit des lois*, la période voit la publication du *Discours sur les sciences et les arts* (1750) de Jean-Jacques Rousseau et du premier volume de l'*Encyclopédie* (1753) – à réfléchir sur les matières de commerce. Gournay a en effet, dès 1748, exposé l'idée selon laquelle ce sont les débats contradictoires, publicisés à travers une série de pamphlets et de traités à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, qui auraient permis à l'Angleterre de mener à bien les réformes nécessaires à l'avènement de sa puissance<sup>8</sup>. Il faut donc reproduire cette méthode dans la France du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Au cœur de ces réflexions et de l'évolution de la politique économique britannique se trouve la libéralisation du commerce des grains, et c'est en effet autour de cette question que le débat se cristallise<sup>9</sup>. Le

4. Montesquieu ne défend cependant pas l'idée selon laquelle la France devrait embrasser un quelconque modèle britannique (qui resterait à définir) ; voir CHENEY Paul, *Revolutionary Commerce: Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2010.

5. MINARD Philippe, « France "colbertiste" versus Angleterre "libérale" ? Un mythe du xviii<sup>e</sup> siècle », in Jean-Philippe GENET et François-Joseph RUGGIU (éd.), *Les idées passent-elles la Manche ? Savoirs, représentations, pratiques, France-Angleterre, x<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, p. 197-210.

6. La compagnie semi-privée chargée de collecter les impôts indirects dans le royaume. Sur la Ferme et les Fermiers ou propriétaires de la compagnie, à laquelle sont liés des adversaires de la physiocratie comme Charles-Étienne Pesselier (1712-1763) et Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790), on consultera DURAND Yves, *Les fermiers généraux au xviii<sup>e</sup> siècle* [1971], Paris, Maisonneuve et Larose, 1996, et ORAIN Arnaud, « Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Un itinéraire dans son siècle », in Philippe LE PICHON et Arnaud ORAIN (dir.), *Graslin. Le temps des Lumières à Nantes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 29-86.

7. CHARLES LOÏC, LEFEBVRE Frédéric et THÉRÉ Christine (dir.), *Le cercle de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, INED, 2011 ; Simone MEYSSONNIER, *La balance et l'horloge. La genèse de la pensée libérale en France au xviii<sup>e</sup> siècle*, Montreuil, Éditions de la passion, 1989.

8. CHARLES LOÏC, « French "New Politics" and Hume's *Political Discourses* », in Carl WENNERLIND et Margaret SCHABAS (éd.), *David Hume's Political Economy, op. cit.*, p. 181-202.

9. KAPLAN Steven L., *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, Londres, Anthem Press, 2015 [1976] (version abrégée en français : *Le pain, le peuple et le roi. La bataille du*

cercle de Gournay produit un nombre important de textes sur le sujet, qu'il s'agisse de traductions (parfois très libres) d'auteurs anglais et espagnols ou d'ouvrages en propre<sup>10</sup>. Le débat sur les vertus attendues – prix agricoles plus stables et plus rémunérateurs pour les fermiers, Marine encouragée – ou les vices – « accaparement » des grains et spéculation, fin du pacte tacite unissant le roi et ses sujets autour d'un prix abordable des subsistances – ne fait que commencer.

C'est en partie, mais en partie seulement, au travers de ce débat que débute au milieu des années 1750 ce que l'on appellera un peu plus tard la physiocratie, ou plutôt, comme l'a qualifiée l'historien Georges Weulersse, le « mouvement physiocratique », tant ce courant est protéiforme<sup>11</sup>. Son principal animateur, François Quesnay (1694-1774) est né dans une famille de fermiers aisés, dans un village proche de Versailles. Après l'apprentissage de la gravure, il devient chirurgien (1718). S'étant fait un nom dans la profession, Quesnay entre au service du duc de Villeroy en 1734 et obtient finalement le titre de médecin en 1744. Recommandé à la marquise de Pompadour, il devient son médecin personnel en 1749, et s'installe dès lors à Versailles dans son célèbre et minuscule entresol. Après avoir traité la petite vérole du dauphin en 1752, Quesnay obtient des lettres de noblesse et achète peu après le domaine de Beauvoir en Nivernais, pour son fils Blaise-Guillaume. Il publie plusieurs travaux de chirurgie et de médecine au tournant des années 1740-1750 et, grâce en particulier à l'appui du mathématicien et philosophe Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), il est élu à l'Académie des sciences en 1751 et à la Royal Society l'année suivante.

À Versailles, et grâce à sa position auprès de la favorite du roi, Quesnay peut étendre son réseau social. C'est à cette époque qu'il fréquente les principaux philosophes et hommes de lettres du temps, outre d'Alembert, Denis Diderot (1713-1784), Charles Pinot Duclos (1704-1772), Claude-Adrien Helvétius (1715-1771) ou encore Étienne Bonnot de Condillac (1714-1780). Il donne plusieurs articles à l'*Encyclopédie* (« Évidence », « Fermiers » et « Grains »), et ce dans deux domaines : la métaphysique et l'économie politique<sup>12</sup>.

---

*libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, 1986); KAPLAN Steven L., *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime* [1984], Paris, Fayard, 1988; KAPLAN Steven L., *The Stakes of Regulation. Perspectives on "Bread, Politics and Political Economy" Forty Years Later*, Londres, Anthem Press, 2015. Voir également CHARLES Loïc, *La liberté du commerce des grains et l'économie politique française (1750-1770)*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, université Paris 1, 1999.

10. Voir CHARLES Loïc, LEFEBVRE Frédéric et THÉRÉ Christine (dir.), *Le cercle de Gournay*, op. cit.

11. WEULERSSE Georges, *Le mouvement physiocratique en France, de 1756 à 1770*, Paris, Alcan, 1910, 2 vol.

12. L'édition de référence des œuvres de Quesnay est celle de l'Institut national d'études démographiques; voir QUESNAY François, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, édités par Christine THÉRÉ, Loïc CHARLES et Jean-Claude PERROT, Paris, Institut national d'études démographiques, 2005.

Il semble que, depuis plusieurs années, le docteur Quesnay ait tourné ses recherches vers la philosophie. La seconde édition de son *Essai sur l'économie animale* (1747) contient en effet d'importants développements sur la théorie de la connaissance et les opérations de l'entendement (attention, mémoire, imagination, etc.). Les idées de Quesnay sur ces sujets sont largement inspirées de John Locke (1632-1704) et de la tradition empirique continentale de Condillac. L'article «Évidence» confirme cette tendance. Quesnay y défend l'idée selon laquelle nos connaissances proviennent de nos sensations et que le caractère hédoniste de ces dernières explique les mouvements des animaux (qui cherchent le plaisir et fuient la peine). La fin de l'article ouvre cependant la voie à un autre mode de raisonnement. Quesnay refuse d'établir une théorie morale fondée uniquement, comme chez Condillac, sur les sensations et le langage articulé (celui des êtres humains), et rattache *in extremis* ses idées sensualistes à la tradition cartésienne. En résumé, les sensations de plaisir et de peine déterminent nos actions intéressées, ce que Quesnay appelle notre «liberté animale», mais notre comportement doit également s'accorder avec les lois d'un «ordre naturel» voulu par le créateur et révélé par la foi, notre «liberté d'intelligence»<sup>13</sup>.

Ces travaux se doublent, à partir du début des années 1750, d'un intérêt pour l'agronomie et l'économie rustique, comme chez nombre de ses contemporains<sup>14</sup>. Ses articles «Fermiers» (1756) et «Grains» (1757) sont ainsi à la confluence de l'agronomie (la préférence pour les chevaux sur les bœufs, l'insistance sur les engrais et la rotation des cultures) et de l'analyse des comportements intéressés, au travers du débat sur les grains (le fermier comme entrepreneur de «grande culture», l'adhésion au «principe de marché»<sup>15</sup>). C'est dans ces articles qu'apparaît l'un des concepts cruciaux de la physiocratie, celui de «produit net», ou «revenu disponible» du royaume. Le «produit net» est issu de l'agriculture, seul secteur productif, autrement dit seul secteur dont la valeur de la production dépasse les coûts ou «avances» (ces dernières incluant les investissements et le profit du fermier). Plus précisément, ce «produit net» s'incarne dans la rente

13. STEINER Philippe, *La «science nouvelle» de l'économie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 57-59; ORAIN Arnaud, «Directing or reforming behaviours? A discussion of Condillac's theory of *vrai prix*», *History of Political Economy*, vol. 38, n° 3, 2006, p. 497-530.

14. Sur ce thème, on peut consulter l'étude classique de BOURDE André, *Agronomie et agronomes en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Sevpen, 1967. Voir également STEINER Philippe, «Les revues économiques de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle (1751-1776)», in Luc MARCO (dir.), *Les revues d'économie en France (1751-1994)*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 33-98; CHARLES Loïc, *La liberté du commerce des grains*, op. cit.; CHARLES Loïc, «Le masque et la plume: la contribution négligée de F. Quesnay à l'*Essai sur l'amélioration des terres*», *Économies et Sociétés*, Série PE, n° 29, 1999, p. 29-59.

15. Sur la distinction entre le «marché comme site», pour désigner la place du marché où les acteurs se rencontrent physiquement, et le «principe de marché», c'est-à-dire la «rencontre» abstraite d'une offre et d'une demande qui doit aboutir à un équilibre partiel par l'information cruciale que constitue le prix, cf. KAPLAN Steven L., *Les ventres de Paris*, op. cit., p. 18-24.

que le fermier verse au propriétaire foncier. Le commerce – si l'on excepte quelques passages ambigus<sup>16</sup> – et l'industrie ne produisent pas de « produit net », donc pas de valeurs nouvelles dans l'économie. Selon Quesnay, ils ne font qu'assembler ou transporter des valeurs qui leur préexistaient ; ils sont improductifs. Accroître le revenu d'un « royaume agricole » comme la France implique par conséquent d'augmenter la production agricole, et pour cela, de permettre l'enrichissement des fermiers. Or pour le père de la physiocratie, seule la liberté totale du commerce des grains est susceptible d'y conduire.

Le principe général invoqué, crucial au sein du mouvement, peut être brièvement rappelé. Si les importations et les exportations de grains deviennent entièrement libres (ce qui n'est pas le cas au XVIII<sup>e</sup> siècle) et si à l'intérieur du royaume l'administration ne se mêle plus de la moralité des marchands, de leurs déplacements, de leurs stocks, de leurs prix, etc., alors un « bon prix » devrait apparaître sur le marché. En moyenne, le « bon prix » ne devrait pas être plus onéreux pour les consommateurs, la « cherté » devant finir par disparaître. En revanche, les producteurs devraient bénéficier de prix plus stables et plus rémunérateurs. En cas de très bonne récolte, ils ne vendront plus à perte car ils pourront exporter, et inversement, en cas de mauvaise récolte, les importations feront baisser les prix. Les fermiers ne perdront plus d'argent dans les années d'abondance ; ils pourront investir (défricher, embaucher, engraisser les terres), ils augmenteront la production du royaume et par conséquent son « produit net ». Le royaume deviendra plus riche et plus peuplé, la collecte de l'impôt plus simple et son assiette élargie, la rivalité avec les nations voisines (en particulier l'Angleterre) plus aisée à soutenir.

Cette confiance quasi aveugle dans le « principe de marché » se double d'une conception transcendante de la « liberté du commerce ». Cette dernière est en effet érigée au rang de loi naturelle, par le biais de la propriété privée, dont le respect absolu est la loi fondamentale de toute société humaine. Plus tard en effet, Quesnay introduit la notion de « gouvernement agricole » : ce dernier doit lutter contre ce que le docteur appelle le « système des commerçants », autrement dit la prétendue prééminence du négoce et des manufactures dans le royaume depuis Jean-Baptiste Colbert (1616-1683), et ainsi restaurer une agriculture qui aurait été délaissée et entravée par les prohibitions et l'absence de concurrence depuis le mythique âge d'or du règne d'Henri IV<sup>17</sup>. Finalement, dans son *Despotisme de la Chine*, Quesnay propose une monarchie héréditaire, sujette aux lois de l'ordre naturel, le

16. Cf. STEINER Philippe, « Quesnay et le commerce », *Revue d'économie politique*, vol. 107, n° 5, 1997, p. 695-713.

17. QUESNAY François, *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole* inséré dans le recueil de DUPONT Pierre-Samuel, *Physiocratie ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, Leyde et Paris, Merlin, 1767-1768, 1<sup>re</sup> partie, p. 99-172. Le texte se trouve dans François Quesnay, *Œuvres économiques complètes et autres textes*, op. cit., I, p. 565-596.

fameux « despotisme légal ». Cette monarchie, organisée autour des propriétaires fonciers et des entrepreneurs agricoles, comprendrait également des magistrats ayant pour fonctions de contrôler la conformité des lois positives avec les lois naturelles et de promouvoir les vertus de ces dernières dans le public<sup>18</sup>. Respect absolu des droits de propriété, liberté du commerce, naturalisation des inégalités économiques qui en découlent et « gouvernement agricole » forment ainsi les pierres angulaires du mouvement qui naît à la fin des années 1750 autour de Quesnay à Versailles.

À l'été 1757, Quesnay rencontre Victor Riqueti de Mirabeau (1715-1789). Ce dernier est déjà un homme célèbre dans la République des lettres, depuis la publication quelques mois auparavant de *L'Ami des Hommes*, un ouvrage populationniste et agrarien. Selon ses propres mots, cette rencontre allait tourner pour Mirabeau en véritable « conversion ». Aidés de plusieurs collaborateurs, notamment concernant les parties mathématiques et agronomiques<sup>19</sup>, Quesnay et Mirabeau mènent ensemble plusieurs travaux et ouvrages. Le premier est un essai politique, intitulé *Traité de la monarchie*, qui ne sera pas publié du vivant des auteurs<sup>20</sup>. Leurs productions suivantes sont principalement le *Tableau économique*, la *Théorie de l'impôt* (1760) et la *Philosophie rurale* (1763).

Il existe trois premières versions du *Tableau*, l'une datant de novembre-décembre 1758, et deux de l'année 1759. Toutes contiennent la célèbre représentation visuelle elle-même, c'est-à-dire trois colonnes correspondant aux trois « classes » que sont les propriétaires fonciers, les fermiers et les artisans, et des traits entre ces « classes » figurant les flux de biens et de monnaies entre elles. Ces versions connues sous le nom de « Zig-Zag » sont également accompagnées de quelques explications dans les marges ou à la suite de la figure elle-même. Le *Tableau économique avec ses explications* de 1760 contient un peu plus de détails sur les flux et les chiffres, et enfin la *Philosophie rurale*, en 1763, contient plusieurs « Zig-Zag » et une autre version sans calculs intermédiaires, le « Précis du Tableau économique ». En 1766, cette formule abrégée, une nouvelle fois remaniée, devient la « Formule arithmétique du Tableau économique », que l'on trouve dans *Problème économique* (1766) et *Second problème économique* (1767).

18. *Despotisme de la Chine* a été publié dans les *Éphémérides du citoyen* de mars à mai 1767. Une version légèrement différente, venue du fonds Dupont de Nemours du Hagley Museum (Delaware) se trouve dans François Quesnay. *Ceuvres économiques complètes et autres textes*, op. cit., I, p. 1005-1114.

19. Notamment Charles Richard de Butré (1724-1805), Charles-Georges Le Roy (1723-1789) ou Étienne-Claude Marivetz (1731-1794) ; voir THÉRÉ Christine et CHARLES Loïc, « The Writing Workshop of François Quesnay and the Making of Physiocracy », *History of Political Economy*, vol. 40, n° 1, p. 1-42 ; CHARLES Loïc et THÉRÉ Christine, « Charles Richard de Butré : An Economist in the Shadow of François Quesnay », *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 38, n° 2, 2016, p. 131-152 et « Charles Richard de Butré : Pioneer of Mathematical Economy », *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 38, n° 3, 2016, p. 311-327.

20. QUESNAY François et MIRABEAU Victor Riqueti de, *Traité de la Monarchie*, texte établi et présenté par Gino Longhitano, Paris, L'Harmattan, 1999.

La *Théorie de l'impôt* et la *Philosophie rurale* peuvent être vues sur le plan théorique comme les travaux les plus accomplis de Quesnay, Mirabeau et leurs assistants au sein de ce que Loïc Charles et Christine Théré ont appelé « l'atelier d'écriture » du docteur de Versailles<sup>21</sup>. La question fiscale y est traitée longuement, notamment dans le premier ouvrage. Les auteurs détaillent les effets, selon eux délétères, de la fiscalité existante et avancent leur proposition d'impôt unique sur le « produit net » des terres. Leurs arguments peuvent être résumés de la manière suivante. Des impôts placés sur les artisans et plus généralement sur les produits issus de l'industrie conduiront les prix de ces derniers à augmenter. Les consommateurs en général, et les propriétaires fonciers en particulier, devront supporter ce coût supplémentaire. Par ailleurs, si l'on taxe les fermiers, ces derniers diminueront leurs investissements ou leurs dépenses en personnel, et cela aura pour conséquence de diminuer la production agricole. Il est donc plus simple et plus avantageux de supprimer la totalité des taxes (directes et indirectes) existantes et de les remplacer par un « impôt unique » sur le « produit net » des propriétaires de biens-fonds. Bien entendu, ces propositions ne pouvaient manquer d'inquiéter les propriétaires fonciers, qui devraient seuls supporter tout le fardeau fiscal, et d'irriter les Fermiers généraux, qui perdaient leur lucrative activité et étaient durement attaqués par les physiocrates. À la suite de la publication de la *Théorie de l'impôt*, Mirabeau sera d'ailleurs emprisonné puis exilé pour quelques semaines.

À la fin des années 1750, Quesnay et Mirabeau font une recrue de choix en la personne de Paul-Pierre Lemercier de la Rivière (1719-1801). Ce dernier, qui a été intendant de la Martinique et possède d'incontestables connaissances juridiques et administratives, publie en 1767 *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, appelé à devenir l'un des ouvrages classiques de la physiocratie. Le principal apport de cet ouvrage, par rapport aux traités de Mirabeau et Quesnay, concerne la présentation systématique des idées politiques du mouvement, notamment le fameux « despotisme légal », et le rôle des magistrats dans un « gouvernement agricole ». C'est également dans l'ancien cercle de Gournay (ce dernier meurt en 1759) que Quesnay et Mirabeau recrutent de nouveaux membres. C'est le cas de l'intendant du Limousin (à compter de 1761) et futur Contrôleur général des finances (1774-1776) Anne-Robert-Jacques-Turgot (1727-1781) – qui cependant s'éloignera ensuite peu à peu du mouvement. C'est également le cas de Louis-Paul Abeille (1719-1807), ancien avocat, puis inspecteur des manufactures et secrétaire de la Société Royale d'Agriculture de Bretagne. En 1763, la meilleure recrue est sans aucun doute Pierre-Samuel Dupont (futur Dupont de Nemours, 1739-1817), qui va devenir le grand propagandiste des idées de Quesnay. Le mouvement physiocrate est aussi rejoint

21. THÉRE Christine et CHARLES Loïc, « The Writing Workshop of François Quesnay and the Making of Physiocracy », art. cit.

par l'avocat Guillaume-François Le Trosne (1728-1780), et par l'homme de lettres Jean-Nicolas Guérineau de Saint-Pérvy (1732-1789), tous deux très actifs au sein de la Société royale d'agriculture d'Orléans, et par le journaliste et abbé Nicolas Baudeau (1730-1792). Deux périodiques, le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances* (1765-1766), et les *Éphémérides du citoyen*, le journal de l'abbé Baudeau, permettent au mouvement de toucher un public plus large. L'école de Quesnay atteint ainsi son zénith au cours de ces années 1765-1767.

Les premières critiques surgissent cependant très tôt. Elles émanent dès 1764 de l'un des membres éminents de l'ancien cercle de Gournay, l'économiste et conseiller de plusieurs ministres, François Véron de Forbonnais (1722-1800). Dans la *Gazette du commerce*, celui-ci s'indigne du langage abscons, des chiffres fantaisistes et de la dimension prométhéenne de la physiocratie. Lui qui a publié avant eux sur les matières de commerce et d'agriculture<sup>22</sup> est profondément agacé par l'idée avancée par Quesnay et ses disciples selon laquelle ils seraient les découvreurs d'une science qui n'existait pas avant eux. Il les accuse de ne pas savoir de quoi ils parlent, de ne pas connaître les pratiques agricoles (leurs estimations de rendements en particulier sont jugées aberrantes), d'être des raisonneurs au coin du feu qui font semblant d'inventer des concepts nouveaux alors qu'il s'agit le plus souvent de truismes. Il leur reproche de faire table rase de nombreux auteurs qui ont dit avant – et souvent mieux qu'eux – des choses qu'ils ne maîtrisent pas. Surtout, c'est le caractère « religieux », « illuminé » et téléologique du mouvement physiocrate qui gêne Forbonnais. Il refuse l'idée selon laquelle il existerait des vérités économiques transcendantes devant lesquelles les particularités locales devraient céder. À l'image du savoir produit au sein du cercle de Gournay, Forbonnais défend l'idée de débats économiques inscrits dans un ici et maintenant concret. Contre une construction rationnelle et atemporelle, celle de « l'ordre naturel » physiocrate, il propose une science qui ne serait pas désincarnée mais qui, au contraire, porterait une attention constante au réel, au contingent<sup>23</sup>.

C'est tout naturellement autour du débat sur le commerce des grains que la controverse s'envenime. Le 25 mai 1763, le Contrôleur général Henri Bertin (1720-1792) autorise la libre circulation des grains dans le royaume et la fin des contrôles administratifs des marchands sur les places de marché. Un peu plus d'un an après, en juillet 1764, c'est au tour du Contrôleur général Clément de Laverdy (1724-1793) de promulguer un édit autorisant la libre exportation des grains. Ce dernier comporte quelques garanties

22. Outre des traductions libres, Forbonnais a publié plusieurs articles importants dans les premiers volumes de l'*Encyclopédie*, réunis et augmentés dans FORBONNAIS François Véron de, *Elemens* [sic] *du commerce*, Leyde et Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1754, 2 vol.

23. CHARLES LOÏC et ORAIN Arnaud, « François Quesnay and the Invention of Anti-physiocracy », in Steven L. KAPLAN et Sophus REINERT (éd.), *The Economic Turn: Recasting Political Economy in Eighteenth-Century Europe*, Londres, Anthem Press, 2017 sous presse.



(l'exportation doit se faire sur des navires français et s'arrêtera si le grain atteint un prix plafond sur le marché du port en question ; la réglementation pour Paris est maintenue) qui semblent parfaitement justifiées aux yeux de Forbonnais (c'est ce qu'il défendait en gros dans les années 1750). Forbonnais s'oppose en effet à la vision maximaliste des physiocrates, et en particulier à celle de Dupont, qui voudrait voir s'instaurer une liberté sans entraves<sup>24</sup>. Au milieu de la décennie 1760, alors que les récoltes sont bonnes et que le royaume retrouve la paix après la coûteuse guerre de Sept Ans (1756-1763), le débat reste cependant confiné à quelques périodiques, et il se déroule sur un ton poli et posé. Il n'en va plus de même quelques années plus tard, au moment où se produit ce que Steven Kaplan a appelé « une crise dans les Lumières<sup>25</sup> ».

Les années 1768-1771 marquent pour le mouvement physiocrate un tournant, pour au moins deux raisons. La première tient à sa dynamique propre. Le 15 avril 1764, la marquise de Pompadour meurt, et l'influence de Quesnay à la cour cesse instantanément. Comme l'ont expliqué Loïc Charles et Christine Théré, c'est à compter de ce moment que l'on passe de « l'atelier d'écriture » à l'école proprement dite, et avec elle de Versailles à Paris, de Quesnay à Mirabeau, des grands traités analytiques aux brochures, lettres, dialogues et pamphlets beaucoup plus polémiques. Le mouvement physiocrate entre dans une véritable « culture de la publicité<sup>26</sup> » qui va le placer sous le feu des projecteurs. Mieux diffusées et touchant un public plus large, les idées physiocrates prètent aussi de plus en plus le flanc à la critique. C'est d'autant plus le cas – deuxième raison du tournant pour le mouvement – que l'expérience de libéralisation du commerce des grains tourne au drame à compter de 1768, et que l'opinion accuse de plus en plus ouvertement les physiocrates d'être à l'origine du désastre.

S'appuyant sur les travaux pionniers de Steven Kaplan, Keith Baker et Roger Chartier<sup>27</sup> ont montré que la monarchie d'Ancien Régime avait eu à faire face avant 1789 à trois grandes crises structurelles successives : la querelle janséniste d'abord, la libéralisation du commerce des grains ensuite, et la question financière et fiscale enfin. À compter de 1767-1768 en effet, de mauvaises récoltes et surtout une inquiétude renouvelée de la population vis-à-vis des subsistances provoquent une hausse très importante du prix des grains et du pain. Alors que la libéralisation rend possible l'émergence de nouveaux acteurs, des marchands que personne ne connaît, alors

24. Sur cette controverse voir DUPONT Pierre-Samuel, *De l'exportation et de l'importation des grains* [1764], Paris, Geuthner, 1911.

25. KAPLAN Steven L., « Galiani: Grain and Governance », in Steven L. KAPLAN et Sophus REINERT (éd.), *The Economic Turn*, *op. cit.*

26. CHARLES Loïc et THÉRÉ Christine, « From Versailles to Paris: The Creative Communities of the Physiocratic Movement », *History of Political Economy*, vol. 43, n° 1, 2011, p. 25-58.

27. BAKER Keith, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 42, n° 1, 1987, p. 47-71 ; CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution*, Paris, Seuil, 1990, p. 49-50.

que le grain emprunte désormais des routes nouvelles et inhabituelles, que la place du marché n'est plus nécessairement le lieu où se déroulent les transactions, la panique s'empare et de la population et de l'administration locale (en charge de la police). Les émeutes et les « émotions » deviennent légions, la circulation se grippe, le grain se cache, les prix montent en flèche, alimentant le mécontentement, et la répression prend une tournure féroce à la fin de la décennie. Plusieurs parlements, l'assemblée générale de Police de 1768, des pamphlets et chansons<sup>28</sup> accusent ouvertement les physiocrates et leur prétendu « ordre naturel » d'être à l'origine de la catastrophe. « Mirabeau se vante-t-il », comme le relève malicieusement Steven Kaplan, « quand il écrit “qu'il suffit de prononcer mon nom dans les rues de Rouen pour être lapidé [par la foule]”<sup>29</sup> » ? Une vague torrentielle d'accusations et de critiques s'abat alors sur la physiocratie. Le mouvement ne s'en remettra jamais réellement.

Bien sûr, au premier chef, c'est la position de Quesnay, Mirabeau et leurs disciples sur la liberté du commerce des grains qui est attaquée, mais pas seulement.

Dans la lignée du classique que fut longtemps *L'histoire de l'analyse économique* (1954) de Joseph Schumpeter (1883-1950), des historiens des idées économiques tels que Mark Blaug ou Donald Walker ont jugé les théoriciens du passé en fonction des standards de la théorie économique contemporaine<sup>30</sup>. L'aspect téléologique d'une telle entreprise ne faisait aucun doute. Il s'agissait en particulier de montrer la cohérence (ou non), l'originalité (ou pas), l'influence sur d'autres auteurs (ou l'oubli) des auteurs du passé par rapport à ce qui semblait être accepté au sein d'un paradigme dominant appelé « science économique ». De ce point de vue, l'histoire de la pensée économique s'apparentait souvent à une exhumation des « découvertes » réalisées par ces auteurs disparus, se demandant en quoi ces mêmes découvertes pouvaient être intéressantes pour l'économiste du xx<sup>e</sup> siècle qui les avaient négligées ou rejetées. Une telle conception positiviste de l'histoire des idées a été profondément battue en brèche depuis trente ans, autour de la conviction désormais largement partagée selon laquelle le savoir est « construit et non trouvé<sup>31</sup> ». L'idée même de « progrès » en économie a

28. KAPLAN Steven L., *Bread, Politics and Political Economy*, op. cit., II, p. 472-8; ORAIN Arnaud, « Figures of Mockery. The Cultural Disqualification of Physiocracy, 1760-1790 », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 22, n° 1, 2015, p. 383-419.

29. KAPLAN Steven L., *Bread, Politics and Political Economy*, op. cit., II, p. 591.

30. BLAUG Mark, *Economic theory in retrospect*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 4<sup>th</sup> edition, 1985; WALKER Donald, « Ten major problems in the study of the history of economic thought », *History of Economics Society Bulletin*, vol. 10, n° 2, 1988, p. 99-115.

31. BACKHOUSE Roger, *Interpreting Macroeconomics: Explorations in the History of Macroeconomic Thought*, Londres, Routledge, 2002, p. 32; voir également WEINTRAUB Roy E., *Stabilizing Dynamics: Constructing Economic Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

depuis été largement remise en question<sup>32</sup>. La vision que nous nous faisons de la physiocratie n'échappe pas à cette évolution.

Longtemps en effet, Quesnay, Mirabeau et leurs disciples ont été auréolés du prestige qui sied aux fondateurs des premiers principes d'une science à venir. Cités et commentés par les plus grands, de Karl Marx (1818-1883) à Wassily Leontief (1906-1999) en passant par Schumpeter, les travaux du mouvement physiocrate semblaient non seulement avoir « influencé » des générations de théoriciens, mais ils étaient aussi vus comme les coups de génie de ceux qui avaient « découvert » comment et avec quels outils il fallait raisonner en économie<sup>33</sup>. Le *Tableau économique* n'était-il pas la préfiguration de la comptabilité nationale ? L'usage des calculs et des figures n'inaugurait-il pas l'inexorable mathématisation de l'économie et son usage des modèles ? Le rôle attribué aux intérêts individuels, à la concurrence et à la liberté du commerce ne participaient-ils pas de la naissance du futur « libéralisme économique » ? Autant d'éléments qui semblaient faire de la physiocratie une avant-garde de formidables créateurs, d'inventeurs habiles et fascinants. Aux yeux de leurs contemporains toutefois, la situation était – le mot est faible – singulièrement plus ambiguë !

On relèvera d'abord que l'invasion des sphères philosophiques par le mouvement physiocrate est vue par beaucoup d'esprits éclairés du XVIII<sup>e</sup> siècle comme une parfaite imposture. Les excès des disciples autour du « maître » (Quesnay) et de son culte, leur dévotion, leur langage hermétique, leurs vues despotiques et leur message monologique étaient considérés comme tout simplement en porte-à-faux avec l'esprit des Lumières<sup>34</sup>. Ensuite, leur posture prométhéenne, leur confiance aveugle dans les prétendues lois d'un « ordre naturel », en particulier en ce qui concerne la question des grains, étaient perçus par nombre de contemporains comme une impardonnable désinvolture, une coupable négligence des contingences humaines, une négation du corps vivant et sensible de l'être humain. Enfin, leurs supposées incroyables découvertes analytiques dans la science nouvelle de l'économie politique rencontrèrent au mieux le scepticisme, et bien plus souvent l'incompréhension de leurs contemporains. À l'exception de quelques très rares esprits patients, le *Tableau économique* en particu-

32. BOEHM Stephan, GERKE Christian, KURZ Heinz et STURN Richard (éd.), *Is There Progress in Economics? Knowledge, Truth and the History of Economic Thought*, Cheltenham, Edward Elgar, 2002.

33. SCHUMPETER Joseph, *History of Economic analysis*, Oxford, Oxford University Press, 1961 ; MEEK, Ronald L., *The economics of Physiocracy*, Londres, Allen & Unwin, 1962 ; EAGLY Robert V., « A physiocratic model of dynamic equilibrium », *Journal of Political Economy*, vol. 77, n° 1, 1969, p. 66-84 ; VAGGI Gianni, *The Economics of Francois Quesnay*, Durham, Duke University Press, 1987 ; PRESSMAN Steven, *Quesnay's "tableau économique": a critical reassessment*, New York, Augustus Kelley, 1994 ; HERLITZ Lars, « From spending reproduction to circuit flow and equilibrium: the two conceptions of Tableau économique », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 3, n° 1, 1996, p. 1-20.

34. ORAIN Arnaud, « Figures of Mockery », art. cit.

lier est resté pour l'immense majorité de ses lecteurs un mystère insondable, complètement opaque. De ce point de vue, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement physiocrate est resté l'aventure étrange, inquiétante et mal comprise, d'un petit groupe d'écrivains aux ambitions démesurées.

Si l'on excepte les quelques individualités rassemblées autour de Forbonnais et du *Journal de l'agriculture* en 1767-1769, aucune opposition constituée en « parti » n'aura vu le jour contre la physiocratie. Il n'en reste pas moins que celle-ci a dû faire face à un flot de critiques de tous ordres. Plusieurs théoriciens ont attaqué frontalement les aspects analytiques de la doctrine, qu'il s'agisse de la productivité exclusive de l'agriculture ou des principes de construction du *Tableau économique*. Ainsi Forbonnais, outre ses articles dans divers journaux, consacre en 1767 un volet entier de ses *Principes et observations économiques* à la critique des principes de l'école. La même année, Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) publie son *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, qui constitue une réfutation en règle de ces mêmes principes. D'autres encore, moins connus, comme Accarias de Sérionne, Béardé de l'Abbaye, Costé de Saint-Supplix, Pesselier, Pfeiffer, ou Tifaut de la Nouë attaquent ces mêmes aspects de la physiocratie dans des pamphlets, brochures ou ouvrages nombreux, fussent-ils souvent peu diffusés.

La politique économique défendue par Quesnay, Mirabeau et leurs disciples – en particulier la liberté du commerce des grains et l'impôt unique sur les propriétaires – fait ainsi l'objet de critiques dévastatrices. C'est le cas des *Dialogues sur le commerce des blés* (1770) de l'abbé Ferdinando Galiani (1728-1787), de plusieurs ouvrages de Simon-Nicolas-Henri Linguet (1736-1794), de contes de Voltaire tel *L'homme aux quarante écus* (1768), de l'opuscule de Jacques Necker (1732-1804) *Sur la législation et le commerce des grains* (1775), de pièces de théâtre (comme celles de Louis-Sébastien Mercier), et d'une myriade de pamphlets et de chansons anonymes. La théorie politique de la physiocratie, du droit naturel au despotisme légal, fait également l'objet de critiques, en particulier dans les *Doutes proposés aux philosophes économistes* (1768) de l'abbé Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785), ainsi que dans les travaux de Rousseau, Linguet et Necker.

Face à cette marée de critiques, à ces fronts ouverts par l'adversaire, le mouvement physiocrate s'est défendu avec force articles de périodiques, libelles et autres ouvrages répondant point par point aux reproches qui lui étaient faits. Si l'on excepte l'épiphany du ministère Turgot (août 1774-mai 1776), les années 1770 marquent cependant un inexorable reflux des idées et du prestige de la physiocratie. Sous le coup d'attaques répétées qui se conjuguent avec la suspension de la liberté du commerce des grains en 1770 avec l'arrivée du contrôleur général Joseph-Marie Terray (1715-1778), le mouvement ne parvient pas réellement à se renouveler.

Quesnay meurt en 1774 ; les *Éphémérides* de l'abbé Baudeau, périodique de l'école, ne paraissent plus à la fin de l'année 1772 (excepté à nouveau pendant un an et demi, en 1775-1776, puis en 1788, sous le nom de *Nouvelles Éphémérides économiques*) ; Dupont est en Pologne avant l'avènement de Turgot. Mais la physiocratie n'a pas disparu pour autant. Les assemblées économiques de Mirabeau, les fameux « mardis », attirent toujours un auditoire nombreux dans les années 1770 ; Le Trosne publie en 1777 deux ouvrages importants, qui marquent une certaine inflexion dans la théorie physiocratique de la valeur<sup>35</sup> et, au sein de la haute administration comme parmi les censeurs de la Librairie, le mouvement conserve sinon des adeptes, du moins des amitiés<sup>36</sup>. Dans la capitale, plusieurs salons demeurent ouverts aux « économistes » et en province, certaines sociétés d'agriculture restent acquises au parti, telles celles de Lyon ou d'Orléans.

Pendant, en 1776, l'abbé de Condillac, philosophe alors au sommet de sa carrière, publie son ouvrage sur *Le commerce et gouvernement* dans lequel il s'oppose frontalement à plusieurs des principes fondamentaux de la doctrine physiocrate. Au même moment, la rupture avec ce qui reste du clan encyclopédiste est définitivement consommée et Turgot entraîne dans sa disgrâce d'autres anciens de l'école. Baudeau se voit notifier une interdiction de publier par le lieutenant de police de Paris et doit s'exiler en Auvergne. Il en va de même pour un autre partisan de la physiocratie, l'abbé Pierre-Joseph Roubaud (1730-1792), lui aussi journaliste et lui aussi contraint de quitter Paris. Dupont lui-même doit se retirer dans sa propriété du Gâtinais<sup>37</sup>. Bref, sous le premier ministère de Necker (1776-1781), qui se souvient combien certains physiocrates l'ont maltraité, le parti n'est plus ce qu'il était. Mais Mirabeau garde espoir : « Quand la grêle des mécomptes et des quittances aura bien passé sur tous, qu'ils verront qu'ils ont plus perdu qu'il ne leur reste à perdre, ils se revireront pourtant, et se rappelleront que nous leur avons donné une manière claire et sûre de se raccrocher<sup>38</sup>. »

La décennie suivante n'allait guère lui donner raison, même si les derniers physiocrates continuèrent à publier<sup>39</sup> et si Baudeau parvint à

35. LE TROSNE Guillaume François, *De l'intérêt social*, Paris, Debure, 1777 et *De l'ordre social*, Paris, Debure, 1777. Sur l'évolution de la théorie physiocratique chez Le Trosne, voir ORAIN Arnaud, « Le rôle des préférences individuelles dans la controverse Condillac-Le Trosne sur la valeur et les prix », *Cahiers d'économie politique*, 1/2007 (n° 52), p. 7-30.

36. WEULERSSE Georges, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, p. 17 et suiv.

37. *Ibid.*, p. 40-41.

38. Lettre de Mirabeau à Longo, 16 juillet 1776, cité dans WEULERSSE Georges, *La physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, op. cit., p. 45 note 1.

39. Saint-Péravy fait paraître en 1782 *De l'ordre des administrations provinciales déterminé par les lois physiques* qui est un résumé des principales idées physiocrates. Mirabeau donne lui aussi une dernière fois au public un exposé complet et didactique de la doctrine en 1785, dans ses *Entretiens d'un jeune prince*, et l'abbé Baudeau publie cette même année ses *Principes économiques de Louis XII et de Henri IV* contre l'*Administration des finances* de Necker.

ressusciter pendant quelques mois les *Nouvelles Éphémérides économiques*, en 1788, avant de perdre définitivement la raison et de mourir en 1792<sup>40</sup>. Dans les années 1780, Dupont s'éloigne de l'orthodoxie, ce que Mirabeau lui reproche vertement, et travaille principalement dans les cabinets ministériels. Quant à Lemercier de la Rivière, il publie et republie plusieurs de ses œuvres sur les questions constitutionnelles et coloniales et donne au public en 1792 une utopie, l'*Heureuse nation ou Relation du gouvernement des Féliciens*, dans laquelle il rappelle une fois encore les principes qu'il a défendus depuis les années 1760. Mais il est ruiné, impotent et très isolé, et meurt finalement presque dans la misère en 1801<sup>41</sup>. Symboliquement, un peu dépassé par les événements mais toujours empli d'une foi sans faille dans la justesse de son entreprise, le vieux marquis de Mirabeau s'était éteint, quant à lui, le 10 juillet 1789.

On peut considérer ainsi qu'en tant que mouvement, la physiocratie n'existe plus sous la Révolution et sous l'Empire. Son rôle historique d'avant-garde est terminé, mais il n'en reste pas moins que les idées défendues par Quesnay, Mirabeau et leurs disciples vont hanter dans les décennies suivantes la pensée économique et politique. Personne sans doute mieux que Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne (1743-1793), député du Tiers et conventionnel girondin, n'a mieux résumé le destin du mouvement physiocrate en 1792 :

« Une école, ou dirai-je une secte, qui invoquait toujours les oracles de son maître, occupa quelque temps les esprits. On a reproché aux économistes un langage mystérieux, peu convenable aux oracles simples et clairs de la vérité. On a cru qu'ils ne s'entendaient pas eux-mêmes puisqu'ils ne savaient pas se faire entendre. Mais nous devons à leur vertueuse opiniâtreté d'avoir amené les Français à réfléchir sur la science du gouvernement<sup>42</sup>. »

Au cours des premières années de la Révolution, plusieurs personnalités issues de la physiocratie, à l'instar du constituant Dupont<sup>43</sup> et de Nicolas Caritat de Condorcet (1743-1794), continuent de se réclamer sinon de l'école, du moins de ses idées.

À la suite des travaux de Keith Baker, ceux de Loïc Charles, Philippe Steiner et Anthony Mergely ont montré combien l'héritage physiocrate a été important sous deux aspects au moins : la question de la représenta-

40. Voir CLÉMENT Alain (dir.), *Nicolas Baudeau, un « philosophe économiste » au temps des Lumières*, Paris, Michel Houdiard, 2008.

41. WÉULERSSE Georges, *La physiocratie à l'aube de la Révolution, 1781-1792*, Paris, Éditions de l'ÉHÉSS, 1985, p. 17-22.

42. RABAUT SAINT-ÉTIENNE Jean-Paul, *Précis historique de la Révolution française*, Bruxelles, Wahlen, 1818 [1792], I, 10.

43. DELMAS Bernard et DEMALS Thierry, « Du Pont et les "éclectiques" : la controverse sur la stérilité pendant la période révolutionnaire », in Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (dir.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 123-139.

tion politique et celle du contrôle de constitutionnalité<sup>44</sup>. Concernant la première, le marquis de Mirabeau a défendu toute sa vie l'idée d'« assemblées provinciales » qui ont pris sous sa plume différentes formes (sur le modèle des États provinciaux puis sur celui d'assemblées de propriétaires fonciers). Dans leur *Mémoire sur les municipalités*, Dupont et Turgot ont eux aussi proposé la création d'une forme de pouvoir représentatif (de nouveau sur la base de la propriété foncière). Les attributions de ces assemblées devaient porter sur la fiscalité, les travaux publics et le soulagement des pauvres. C'est à travers l'œuvre de Condorcet que ce débat se poursuit sous la Révolution : « La filiation de pensée de Condorcet, sur la question du droit de vote [étendu au-delà de la notion de "propriétaire"], avec celle des physiocrates est évidente et profonde. À travers la question des assemblées municipales, c'est un ensemble de questions essentielles sur le critère du choix électoral comme celui des représentants que les physiocrates ont contribué à façonner<sup>45</sup>. » Concernant le contrôle de constitutionnalité, on se souvient que le despote légal des physiocrates se doit d'être soumis aux lois de l'ordre naturel. Il ne peut promulguer des décrets qui iraient à l'encontre des lois naturelles (contre la propriété privée en particulier) et par conséquent des magistrats doivent veiller à la conformité des lois positives aux lois naturelles. Or cette idée défendue par Lemercier de la Rivière est abondamment reprise et transformée pendant la période révolutionnaire, en particulier par l'abbé Sieyès (1748-1836).

Sous la Terreur, la Convention thermidorienne et le Premier Empire, les idées des physiocrates sont cependant régulièrement sous le feu de la critique. Que leur reproche-t-on exactement<sup>46</sup>? Leur caractère sectaire et ésotérique de nouveau<sup>47</sup>, mais également le libéralisme maximaliste de l'école, qui aurait été à l'origine du traité de libre-échange avec l'Angleterre de 1786, jugé par beaucoup funeste à la France<sup>48</sup>. Les anecdotes de l'abbé André Morellet (1727-1819), longtemps proche de l'école, convoqué à plusieurs reprises par la section de son quartier en l'an II, ramènent sur

44. BAKER Keith M., « Representation », in Keith M. BAKER (éd.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture. The Political Culture of the Old regime*, Chicago, Pergamon Press, 1987, p. 469-492; « Constitution » and « Souveraineté », in François FURET et Mona OZOUF (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 179-206 et 483-506; CHARLES LOÏC et STEINER Philippe, « Entre Montesquieu et Rousseau. La Physiocratie parmi les origines intellectuelles de la Révolution française », *Études Jean-Jacques Rousseau*, vol. 11, 1999, p. 83-159; MERGEY Anthony, *L'État des physiocrates : autorité et décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses de l'université d'Aix-Marseille, 2010.

45. CHARLES LOÏC et STEINER Philippe, « Entre Montesquieu et Rousseau », art. cit., p. 133.

46. Pour plus de détails, voir FACCARELLO Gilbert et STEINER Philippe, « Prélude : une génération perdue? », in Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (dir.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 9-56.

47. Voir par exemple LA HARPE Jean-François de, *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Depelafol, 1813-1814, tome XI, p. 239-246.

48. Voir en particulier VANDERMONDE Alexandre, « Rapport fait par ordre du Comité de salut public, sur les fabriques et le commerce de Lyon », *Journal des Arts et des Manufactures*, tome I, n° 1, an III (1794), p. 1-49.

le devant de la scène les désastres de la libéralisation du commerce des grains au cours des années 1760-1770. Au temps du « maximum général » et d'une grave crise de subsistances, il ne fait pas bon se prévaloir d'une doctrine accusée d'avoir semé la disette dans la nation. Les accointances de plusieurs physiocrates avec des « despotes » français et étrangers, leur défense constante des intérêts des propriétaires fonciers, et par conséquent des ci-devant nobles, ne jouent pas non plus en leur faveur, même pour les Thermidoriens<sup>49</sup>.

On reproche encore à Quesnay, Mirabeau et leurs disciples d'avoir masqué, par leur omniprésence pendant presque deux décennies et leur dogmatisme, les progrès accomplis par la « science » outre-Manche. Par leur faute, les œuvres de James Steuart (1713-1780) et bien sûr d'Adam Smith (1723-1790), n'auraient pas eu l'écho majeur qu'elles méritaient. Or beaucoup, comme le mathématicien, économiste et professeur Alexandre Vandermonde (1735-1796), l'économiste et membre de l'Institut Pierre-Louis Roederer (1754-1835) ou encore l'industriel et économiste Jean-Baptiste Say (1767-1832), considèrent que, d'un point de vue théorique, les ouvrages de ces Britanniques dépassent de très loin la production physiocrate<sup>50</sup>. Ces auteurs étrangers n'ont-ils pas balayé d'une manière claire la prétendue productivité exclusive de l'agriculture? N'ont-ils pas permis de donner une idée plus complète de l'incidence fiscale que le soi-disant « impôt unique »? Ne sont-ils pas les prophètes des temps nouveaux<sup>51</sup>? Toutefois, ces griefs en disent long sur l'impact de l'école, qui reste le point de référence incontesté de la période: « Les catégories physiocratiques imprègnent bien des discours et bien des écrits: il n'est qu'à se référer au concept d'avances, ou de produit net (même interprété différemment) pour s'en convaincre<sup>52</sup>. » La liquidation théorique de l'héritage de Quesnay prendra encore plusieurs décennies, le legs de la physiocratie allant à la fois au-delà des derniers survivants de l'école et au-delà des frontières françaises, les idées physiocrates ayant essaimé dans les États allemands, en Pologne, en Suède et en Suisse en particulier, jusque dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>.

La dissémination des idées physiocrates en Europe sous la Restauration et la monarchie de Juillet a donné lieu à une série de colloques et de publi-

49. LAKANAL Joseph, « Discours sur les écoles normales », *Le Moniteur*, 7 brumaire an III (28 octobre 1794), tome XXII, p. 347-349.

50. Même si les points de départ et le vocabulaire, en particulier de Roederer, sont souvent d'inspiration physiocrate; voir FACCARELLO Gilbert, « Le legs de Turgot: Aspects de l'économie politique sensualiste de Condorcet à Roederer », in Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (dir.), *op. cit.*, p. 67-107.

51. FACCARELLO Gilbert et STEINER Philippe, « Prélude: une génération perdue? », art. cit., p. 24-25.

52. *Ibid.*, p. 27.

53. DELMAS Bernard, DEMALS Thierry et STEINER Philippe (dir.), *La diffusion internationale de la physiocratie (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995.



cations au cours des années 1990 et 2000. Il n'en va pas de même, tout au moins jusqu'à une période récente, concernant les critiques et oppositions soulevées par le mouvement. Dans chacun des ouvrages qu'il lui a consacrés, le grand historien de la physiocratie Georges Weulersse a bien sûr dispersé de nombreux éléments relatifs à ses adversaires. D'autres travaux, des années 1960 à la fin des années 2000, se sont également penchés sur quelques grands aspects des controverses entre les physiocrates et leurs critiques<sup>54</sup>, mais c'est seulement au début des années 2010 que des manifestations scientifiques et des ouvrages ont été entièrement dévolus à ce qu'il faut bien appeler désormais « l'antiphysiocratie ».

Longtemps laissé en friche, ce thème fait aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt manifeste<sup>55</sup>. C'est dans ce cadre que s'est tenu les 12 et 13 avril 2013 à l'Université Lyon 2 un colloque international intitulé « L'antiphysiocratie : critiques et oppositions au mouvement physiocrate, de la fin des années 1750 au milieu du dix-neuvième siècle. » Organisée par les laboratoires Triangle (ENS Lyon, Lyon 2, IEP de Lyon, CNRS), LED (Paris 8) et IDHES (Paris 8, CNRS), cette rencontre très riche a nourri la matière de deux publications distinctes à partir d'une sélection nécessaire des contributions.

La première est un numéro spécial de la revue *European Journal of the History of Economic Thought*, qui contient sept articles centrés sur les critiques rhétoriques, discursives et philosophiques de la physiocratie au siècle des Lumières<sup>56</sup>. Le présent volume constitue le second volet. L'esprit qui a présidé à sa réalisation est double. Il s'agit en premier lieu de s'intéresser à la critique analytique de la physiocratie, celle des doctrines

54. Voir en particulier AIRIAU Jean, *L'opposition aux physiocrates à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1965 ; FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966 ; FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 2004 et *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, EHESS-Gallimard-Seuil, 2004 ; KAPLAN Steven, *Bread, Politics and Political Economy*, op. cit. ; LARRÈRE Catherine, *L'invention de l'économie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 ; STEINER Philippe, « L'économie politique du royaume agricole. François Quesnay », in Alain BÉRAUD et Gilbert FACCARELLO (dir.), *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, Paris, La Découverte, t. I, 1992, p. 225-253 ; FACCARELLO, Gilbert, « Galiani, Necker and Turgot. A debate on economic reform and policy in 18th Century France », in Gilbert FACCARELLO (éd.), *Studies in the history of French political economy, from Bodin to Walras*, Londres, Routledge, p. 120-185 ; CHARLES Loïc, *La liberté du commerce des grains et l'économie politique française*, op. cit. ; CHARLES Loïc, « The Tableau économique as Rational Recreation », *History of Political Economy*, vol. 36, n° 3, p. 445-474 ; ORAIN Arnaud, « Le rôle des préférences individuelles dans la controverse Condillac-Le Trosne », art. cit. ; LE PICHON Philippe et ORAIN Arnaud (dir.), *Jean-Joseph-Louis Graslin*, op. cit. ; ORAIN Arnaud, « Graslin and Forbonnais against the Tableau économique », in Jean CARTELLIER, Gino LONGHITANO (éd.), *Quesnay and Physiocracy: Studies and Materials*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 87-111.

55. On a déjà signalé l'important volume de KAPLAN Steven L. et REINERT Sophus (éd.), *The Economic Turn: Recasting Political Economy in Eighteenth-Century Europe*, op. cit.

56. DAL-PONT LEGRAND Muriel, FACCARELLO Gilbert et ORAIN Arnaud (éd.), *Antiphysiocritical Perspectives in Eighteenth-Century France*, numéro spécial de *The European Journal of the History of Economic Thought (EJHET)*, vol. 22, n° 3, 2015.

et des concepts économiques et politiques, et en second lieu, d'élargir le spectre temporel pour s'intéresser à l'antiphysocratie au XIX<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, nous avons voulu battre en brèche, dans la lignée des travaux de Jean-Claude Perrot sur l'histoire intellectuelle de l'économie politique, la « tyrannie » des grands penseurs et des grands textes. Ainsi avons-nous, à côté des Forbonnais, Galiani et autres Linguet, mis en lumière les contributions originales de plusieurs auteurs plus obscurs mais nullement dépourvus d'intérêt.

À l'intention des historiens des idées, Jean-Claude Perrot adresse en effet cette remarque de méthode : « Concevoir le dialogue des grands textes entre eux est utile, mais comment oublier le milieu nourricier dont ils se sont détachés ? » L'interrogation s'applique doublement ici. D'un côté, certains auteurs antiphysocrates mineurs ont inauguré plusieurs grands thèmes, repris et amplifiés par des théoriciens d'envergure, comme Forbonnais ou Graslin, dans leurs critiques de la « secte » de Quesnay et Mirabeau. De l'autre, c'est la démarche d'opposition à la physiocratie dans son ensemble qui a entraîné des effets à long terme sur les représentations économiques de la France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Envisageons ces deux points successivement.

En premier lieu, nous avons fait des choix : quand bien même nous plaçons pour un examen attentif des auteurs moins connus, le présent ouvrage laisse délibérément de côté ceux qui ont déjà été traités par la recherche récente ou plus ancienne sur le sujet, et ceux dont les travaux n'intéressent que de manière marginale la critique de la physiocratie. Dans la première catégorie entre par exemple le théoricien allemand Johann-Friedrich von Pfeiffer (1718-1787), avec son *Der Antiphysocrat* (1780), étudié de manière extensive dans l'ouvrage récent dirigé par Jürgen Backhaus<sup>57</sup>. Les Français Jacques Accarias de Sérionne (1706-1792) et Jérôme Tifaut de la Nouë ont eux aussi été étudiés, le premier tout récemment, et le second dans une thèse de doctorat plus ancienne<sup>58</sup>. En outre, ces deux auteurs relèvent également de la seconde catégorie : si leurs œuvres contiennent quelques critiques de la physiocratie, cette question est en fait assez secondaire dans leur propos<sup>59</sup>. Dès lors, à Pfeiffer et Accarias de Sérionne, dont les ouvrages témoignent d'une grande proximité avec le caméralisme allemand, on a préféré Béardé de l'Abbaye, auteur dont la

57. BACKHAUS Jürgen (éd.), *Physiocracy, Antiphysiocracy and Pfeiffer*, New York, Springer Verlag, 2011.

58. ASTIGARRAGA Jesus, « L'économie espagnole en débat. L'œuvre d'Accarias de Sérionne et sa réfutation par Campomanes », *Revue historique*, t. 662, n° 2, 2012, p. 357-389 ; ANTOINE Louis, *Les doctrines économiques de Tifaut de la Noue*, Niort, Mercier, 1920.

59. TIFAUT DE LA NOUË Jérôme, *Réflexions philosophiques sur l'impôt, où l'on discute les principes des économistes, et où l'on indique un plan de perception patriotique*, Londres/Paris, Barrois et Didot, 1775. La critique de la *Théorie de l'impôt* de Mirabeau est assez annexe dans ce texte ; ACCARIAS DE SÉRIONNE Jacques, *La richesse de l'Angleterre*, Vienne, 1771, contient quelques passages très critiques vis-à-vis de la théorie physiocrate.

pensée économique n'avait jamais fait l'objet d'une véritable étude à ce jour. Or ses travaux, dont l'un au moins est entièrement tourné vers la critique des physiocrates, se situent à la croisée du caméralisme et de la tradition que Philippe Steiner a qualifiée d'« oeconomique », celle qui mélange arts, technique et sciences physiques et naturelles<sup>60</sup>. Béardé est paradigmatique de ces auteurs antiphysocrates mineurs au sens où, loin de remettre en cause l'importance de l'agriculture, il ne veut pas séparer ce qui relève de l'agronomie et de la science de l'économie politique (la théorie). Mieux, par son sensualisme radical, il tente de donner des fondements épistémologiques à sa posture antiphysocrate, ce qui le conduit à poser les bases d'une critique du libéralisme économique en tant que doctrine universelle et atemporelle qui trouve un écho jusqu'à nos jours.

Un autre absent est Sébastien-Alexandre Costé de Saint-Supplix, un aristocrate du siècle des Lumières, dont on sait très peu de chose. Son *Consolateur, pour servir de réponse à la Théorie de l'impôt* (1763) ne manque pas d'intérêt, notamment du fait que s'il ne prend pas directement la défense des financiers, il se refuse à en faire les boucs émissaires des désastres budgétaires et fiscaux de la monarchie française. Prenant le contre-pied de Mirabeau sur ce point, Costé de Saint-Supplix juge également les remèdes – en particulier l'impôt unique sur le produit net des terres – proposés par le physiocrate, beaucoup trop brutaux, et évidemment impossibles à mettre en œuvre en plein conflit majeur avec l'Angleterre. Or ce sont là des critiques adressées à la physiocratie deux ans auparavant par un autre auteur méconnu, Charles-Étienne Pesselier (1712-1763). Outre que ce dernier n'avait lui non plus jamais fait l'objet d'une étude académique consacrée à ses travaux économiques, il a été préféré à Costé de Saint-Supplix parce qu'en tant que membre de la Ferme générale, il incarne l'opposition des financiers à l'école physiocrate. Ce point de vue est évidemment loin d'être anodin. C'est parce que les écrits antiphysocrates de Pesselier sont caricaturaux qu'ils sont intéressants. Vraisemblablement missionné par la Ferme pour dénoncer les propositions fiscales de Quesnay et Mirabeau, Pesselier fait montre d'une hargne anti-liberté, anti-réforme et, pour tout dire, anti-Lumières, d'une désarmante franchise. En ce sens, son œuvre traduit ce qu'une partie des possédants d'Ancien Régime ne pouvaient accepter dans la physiocratie, et ce d'une manière beaucoup plus claire, beaucoup plus tranchée, que chez un Tifaut de la Nouë ou un Costé de Saint-Supplix.

Mais pour revenir aux propositions de Jean-Claude Perrot, ce qui est intéressant d'un point de vue méthodologique, c'est que l'on trouve en germe chez ces auteurs dits mineurs certains grands thèmes repris par la suite chez ceux qui tiendront le haut du pavé de l'antiphysocratie. Costé de

60. STEINER Philippe, « Les revues économiques de langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle (1751-1776) », in Luc MARCO (dir.), *Les revues d'économie en France (1751-1994)*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 33-78.

Saint-Supplix, par exemple, raille cette « manie presque générale de représenter la France dans une décadence accablante » et n'hésite pas à prendre la défense de Colbert contre « le fanatisme de l'agriculture<sup>61</sup> ». On trouve des anathèmes très similaires chez Bérard de l'Abbaye ; Pesselier, quant à lui, critique les chiffres fantaisistes avancés par Quesnay et Mirabeau à l'appui de leurs thèses. Autant d'éléments qui seront largement développés par la suite : Forbonnais et Graslin axent ainsi une large part de leurs critiques autour des généralisations abusives opérées par les physiocrates à partir de quelques données empiriques, et ils dénoncent leur vision apocalyptique de l'économie française ; Galiani et Necker remettent à l'honneur la figure de Colbert et l'importance des manufactures ; tous ou presque dénoncent l'eschatologie physiocrate comme révolutionnaire et dangereuse.

Certains de ces auteurs majeurs sont présents dans les pages qui suivent, mais d'autres ont été délibérément laissés de côté, car ils ont fait l'objet de publications récentes par ailleurs<sup>62</sup>. Il en va ainsi, en particulier, des trois théoriciens de l'antiphysiocratie que sont le receveur général des Fermes de Nantes Graslin, le célèbre moraliste et philosophe Mably et son frère le non moins célèbre philosophe et économiste Condillac<sup>63</sup>. Si les autres grands noms de l'antiphysiocratie sont présents, on pourra relever cependant un absent notable, Jacques Necker (1732-1804), le financier et

61. COSTÉ DE SAINT-SUPPLIX Sébastien-Alexandre, *Le Consolateur, pour servir de réponse à la Théorie de l'impôt et autres écrits sur l'économie politique*, Paris, Valleyre, 1763, p. ij ; p. xxviii.

62. Concernant Graslin, voir KLOTZ Gérard, « La controverse Graslin-Baudeau : les fondements analytiques du débat », in A. CLÉMENT (dir.), *Nicolas Baudeau, « un philosophe économiste » au temps des Lumières*, Paris, Michel Houliard, 2008, p. 288-305 ; ORAIN Arnaud, « Graslin et les physiocrates. Les controverses sur la valeur, l'équilibre et la fiscalité », in Ph. LE PICHON et A. ORAIN (dir.), *Graslin (1727-1790). Le temps des Lumières à Nantes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 127-145 ; ORAIN Arnaud, « Graslin and Forbonnais against the Tableau économique », art. cit. ; ORAIN Arnaud, « Physiocrat Arithmetic Versus *Ratios*. The analytical economics of Jean-Joseph-Louis Graslin », in S. L. KAPLAN et S. REINERT (éd.), *The Economic Turn: op. cit.*, sous presse. Concernant Mably, on consultera FERRAND Julie, *Droit naturel, Sensualisme et Libre-échange: l'économie politique de Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785)*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, université Paris 1, 2014 ; FERRAND Julie, « Mably and the liberalisation of the grain trade: an economically and socially inefficient policy », *The European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 20, n° 6, p. 882-905 ; FERRAND Julie et ORAIN Arnaud, « Sensationism, Modern Natural Law and "Science of commerce" at the heart of the controversy between Mably and the physiocrats », in S. L. KAPLAN et S. REINERT (éd.), *The Economic Turn, op. cit.*, sous presse. Concernant Condillac, voir ORAIN Arnaud, « Directing or Reforming behaviours? A Discussion of Condillac's theory of *vrai prix* », *History of Political Economy*, vol. 38, n° 3, 2006, p. 497-530 ; ORAIN Arnaud, « Condillac face à la physiocratie. Terre, valeur et répartition », *Revue économique*, vol. 53, n° 5, 2002, p. 1075-1099 ; ORAIN Arnaud, « De "petites questions moitié grammaticales, moitié politiques" : Baudeau critique de Condillac », in A. CLÉMENT (dir.), *Nicolas Baudeau, « un philosophe économiste » au temps des Lumières*, Paris, Michel Houliard, 2008, p. 318-329 ; ORAIN Arnaud, « Le rôle des préférences individuelles dans la controverse Condillac-Le Trosne », art. cit. ; LE PICHON Philippe et ORAIN Arnaud (dir.), *Jean-Joseph-Louis Graslin, op. cit.*

63. Ils critiquent les physiocrates en particulier dans GRASLIN Jean-Joseph-Louis, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, Londres, 1767 ; MABLY Gabriel Bonnot de, *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, La Haye/Paris, Nyon et Durand ; MABLY Gabriel Bonnot de, « Du Commerce des Grains », in *Œuvres complètes de l'Abbé de Mably*, Paris, Desbrière, vol. 13, 1794-5 [1775], p. 242-298 ; CONDILLAC Étienne Bonnot de, *Le commerce et le gouvernement considérés relativement l'un à l'autre*, Paris, Jombert et Cellot, 1776.

homme politique, plusieurs fois ministre des Finances avant et pendant la Révolution française. Necker s'est opposé de manière protéiforme à la physiocratie et à ses compagnons de route, selon une ligne que l'on qualifierait volontiers d'« interventionniste ». Qu'il s'agisse de la défense du monopole de la Compagnie des Indes, de son éloge de Colbert ou des critiques qu'il adresse aux réformes d'inspiration physiocratique sur les grains, c'est de la liberté du commerce comme principe universel dont il se méfie avant tout. Le dossier Necker, certes déjà bien connu, demeure ainsi ouvert à de futures réévaluations<sup>64</sup>.

En second lieu, il convient de s'interroger sur la façon dont les antiphysocrates, souvent moins étudiés et moins connus que Quesnay, Mirabeau et leurs disciples, ont marqué leur temps. Autrement dit, si l'on a vu qu'il était impossible d'identifier une « école » antiphysocrate, peut-on cependant dégager quelques grands traits culturels et politiques qui caractérisent cette nébuleuse d'auteurs ? Et si c'est le cas, est-il possible d'évaluer le rôle de l'antiphysocratie dans la construction des représentations économiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle ?

Le jugement de Rabaut Saint-Etienne sous la Révolution, selon lequel le mérite principal des physiocrates aurait été d'amener les Français à réfléchir sur les matières de gouvernement, vaut tout autant pour leurs adversaires. De fait, les antiphysocrates participent pleinement à la « politisation de la sphère publique littéraire » analysée par Roger Chartier. Mieux : puisqu'ils s'opposent à un groupe constitué longtemps proche du pouvoir, ils incarnent parfaitement ce siècle de la critique dont parle Kant<sup>65</sup>. La culture du temps leur est donc redevable à la fois d'avoir soumis au tribunal de la raison des propositions doctrinales expérimentées grandeur nature (les grains), et d'avoir empêché que la science nouvelle de l'économie politique soit figée dans le marbre pour quelques décennies par la *doxa* physiocrate. Forbonnais, par exemple, ne croyait pas avoir « assez d'autorité pour changer le sens que les autres hommes ont convenu de donner aux mots. On n'aspire point à paraître faire la découverte de ce qui a été su de tous les temps ; mais seulement à le rassembler de manière que chacun (parmi les hommes ordinaires) retrouve ici le précis et la chaîne de ses propres idées : il est donc très nécessaire d'être entendu par le plus grand nombre, et surtout d'éviter l'abus des mots propres à établir de fausses inductions<sup>66</sup> ». L'économie n'est pas une entreprise métaphysique mais une science expérimentale. Il ne s'agit donc pas de produire des définitions qui, outre qu'elles ne sont pas

64. En attendant, on consultera KAPLAN Steven L., « The grain question as the social question: Necker's anti-physiocracy », in Steven L. KAPLAN et Sophus REINERT (éd.), *The Economic Turn*, op. cit. sous presse.

65. CHARTIER Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit., p. 229-231.

66. FORBONNAIS François Véron de, *Principes et observations économiques*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1767, 4, note a.

conformes à l'usage courant, ne servent qu'à cadrer avec les résultats que l'on veut obtenir<sup>67</sup>. Par cette critique, les antiphysocrates ont empêché que le langage de Quesnay ne s'impose en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et ils ont par la même occasion permis que le vocabulaire économique soit ouvert à d'autres influences (notamment écossaises).

Si ces considérations sont importantes, la question cruciale, s'agissant de l'héritage culturel et politique de l'antiphysocratie, reste celle de la dichotomie « liberté du commerce » et « prohibition ». Une première approximation pourrait faire pencher les antiphysocrates dans le camp des opposants à la libéralisation du commerce, en particulier en ce qui concerne les grains, mais ce serait aller trop vite en besogne. En fait, tous ou presque sont favorables à la libre circulation intérieure des céréales, et, bien souvent, ils n'excluent pas une liberté d'exportation, sous conditions. On rencontre ce point de vue chez Forbonnais et Graslin, mais également chez Galiani et même Mably. En fait, les désordres provoqués par la première libéralisation (1763-1770) puis la seconde (1774-1776) conduisent à une radicalisation des positions des physocrates et de leurs émules. Ils pensent que ce n'est pas l'excès de liberté, mais bien plutôt son insuffisance, qui a provoqué les disettes, les hauts prix et les émotions populaires. Si la police n'avait pas entravé les lois du gouvernement en suivant, voire en devançant les réactions de la foule, si des ministres courageux avaient su maintenir cette législation, alors les bienfaits de la liberté se seraient finalement fait sentir, plus tard et mieux. Au regard de ce point de vue maximaliste, la position des antiphysocrates apparaît timorée, alors qu'en fait la plupart d'entre eux sont plutôt favorables à la « liberté du commerce ». Il y a là un point qui mérite d'être approfondi, car il nous dit quelque chose d'important sur la construction de ce qui deviendra la science économique.

Ce qui pose problème à Forbonnais, Graslin, Linguet, Galiani, Mably, Necker et tous les autres, c'est l'idée selon laquelle l'économie politique devrait être fondée sur des lois universelles qu'il suffirait d'appliquer. En fait, deux conceptions de la « liberté du commerce » s'opposent ici. La première, celle des physocrates, fait de cette liberté une loi naturelle. Il en découle une utopie libérale, celle qu'a bien identifiée Steven Kaplan par sa définition du « principe de marché ». Résoudre des problèmes pratiques, dans une telle perspective, revient à vouloir transformer la réalité pour qu'elle approche le plus possible de ce qui devrait se passer dans un cadre théorique qui verrait des forces abstraites (offre et demande) s'affronter en un lieu qui n'existe pas. La seconde conception, celle des opposants à la physocratie, ne nie en aucun cas l'utilité et même les bienfaits de la « liberté du commerce », mais ces auteurs ne donnent pas à ce concept un caractère transcendant et universel. Les concernant, cette « liberté » ne peut pas être

67. CHARLES LOÏC ET ORAIN ARNAUD, « François Quesnay and the Invention of Anti-physiocracy », art. cit.

assimilée à une loi de nature. Autrement dit, si tous croient aux vertus des forces du marché, ils ne confèrent pas à ces forces le même statut. Pour les premiers, il faut donner à la liberté du commerce un caractère quasi-sacré, puisque la faire régner toujours et partout, c'est nécessairement produire, au moins à terme, l'accroissement des richesses de toute société humaine. Pour les seconds, si cette même liberté du commerce tend certes à produire de bons effets, rien ne garantit que ce soit toujours le cas. Si pour une part importante de la société, la liberté conduit à empêcher l'appropriation de certains biens indispensables, elle met alors tout simplement en danger le pacte social, et il faut donc la limiter. Plus généralement, les antiphysocrates du siècle des Lumières ne se reconnaissent dans aucune eschatologie, physiocrate ou autre. Ils ne croient pas à l'avènement d'un paradis terrestre qui résulterait de l'application de quelques grands principes économiques.

Ce qui est constamment rejeté par ses adversaires, c'est la posture prométhéenne de la physiocratie. En cela, ils vont avoir un impact important sur les représentations économiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant que Jean-Baptiste Say (1767-1832), souvent critique envers l'école de Quesnay, ne reprenne pourtant à son compte l'utopie du principe de marché au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour prendre un exemple paradigmatique, on retrouve sous la Révolution avec l'abbé André Morellet (1727-1819), longtemps proche des physiocrates, et avec Forbonnais, ces deux conceptions de la liberté, et la mise entre parenthèses de l'une d'entre elles. Le premier continue à défendre une liberté « illimitée » contre la réglementation du prix du pain, et est horrifié par les accents égalitaires de la période héroïque de la Révolution. Il doit d'ailleurs se justifier sous la Terreur et ses entretiens avec des membres de la Commune révèlent combien la notion de « liberté », lorsqu'on l'applique au commerce, est devenue équivoque<sup>68</sup>. Forbonnais présente quant à lui son testament politique à l'Institut national le 27 prairial an VIII. Dans ce texte, il porte haut son triptyque « liberté, égalité et protection », « au sens de protection des droits individuels et réciprocité des droits, y compris pour le non-propriétaires ». L'intervention de la puissance publique pour limiter une liberté qui viendrait empiéter sur ces droits y est clairement

68. Devant le citoyen Vialard, qui l'accuse d'avoir fait jadis l'apologie du despotisme, Morellet se défend en présentant quelques-uns des livres qu'il a publiés en faveur de la « liberté » : « Le livre que voilà, lui dis-je, en lui mettant dans les mains un assez gros volume, la *Réfutation des Dialogues de Galiani*, est encore en faveur de la liberté du commerce. – Oh ! dit-il ; il ne faut pas citer celui-là. – Est-ce que vous ne pensez pas, lui dis-je, que la liberté est le seul moyen de prévenir les disettes et les chertés des subsistances ? Est-ce que la liberté, ajoutais-je malignement, n'est pas toujours bonne en tout ? » Je vis que mon éloge de la liberté l'embarrassait, et qu'il n'osait la combattre. « À la bonne heure, me disait-il ; mais aujourd'hui les inquiétudes sont trop grandes, et on ne peut pas parler de ce genre de liberté » (MORELLET André, *Mémoires de l'abbé Morellet*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 397-398).

affirmée<sup>69</sup>. Qu'il s'agisse donc du « garantisme<sup>70</sup> », sous le Gouvernement révolutionnaire, ou de la position des Idéologues sous le Directoire, et en particulier Antoine Destutt de Tracy (1754-1836), la pensée dominante de la fin du siècle considère que la liberté du commerce au sens physiocrate « n'est pas compatible avec une théorie des droits qui ferait du droit d'appropriation un droit illimité et absolu, dans la mesure où l'exercice d'un tel "droit" aboutit à des formes d'inégalité matérielle où l'indépendance et l'accès aux conditions de la non-domination ne sont plus garantis pour l'ensemble des citoyens<sup>71</sup> ». Les antiphysocrates – Mably y compris<sup>72</sup> – entrent mal dans la catégorie réifiée et pour tout dire peu convaincante d'un « républicanisme classique » des Lumières. Ce n'est pas tant le vocabulaire républicain, qui peut certes être présent chez l'un ou l'autre d'entre eux, qui importe. Ce qui compte c'est le retour explicite ou implicite des antiphysocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle vers une version du droit naturel qui enjoint à la société d'assurer que la conservation des individus soit plus assurée dans l'état de société que dans l'état de nature, ce que la « liberté du commerce » ne permet pas toujours.

Concernant la culture politique héritée de l'antiphysocratie, d'autres éléments moins importants peuvent être évoqués, et en particulier la levée de boucliers que le concept de « despotisme légal » a suscité. Refusons ici toute téléologie : il serait simpliste et pour tout dire assez faux d'opposer des physiocrates réactionnaires et partisans d'une monarchie absolue, à des adversaires qui auraient contribué à préparer le terrain de la Révolution<sup>73</sup>. Ce qui est vrai cependant, c'est que l'opposition à la physocratie, celle des traités théoriques, mais aussi celle des pamphlets, libelles, chansons et poèmes, a contribué à la réflexion sur les contre-pouvoirs et même à celle sur l'exercice du pouvoir. Plus généralement, il n'est que de relire les lignes extrêmement féroces d'un Graslin, d'un Forbonnais ou d'un Linguet contre les propriétaires fonciers oisifs, ou d'un Mably contre l'autorité d'un seul, pour comprendre qu'en même temps que critiquer la physocratie, ces adversaires ont, avec d'autres, porté de rudes coups à la taxinomie et aux institutions de la monarchie française d'Ancien Régime.

69. MEYSSONNIER Simone, « Deux économistes libéraux sous la Révolution : Véron de Forbonnais et l'Abbé Morellet », in Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (dir.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, op. cit., p. 109-121.

70. GISLAIN Jean-Jacques, « Le garantisme de la Révolution française », in Gilbert FACCARELLO et Philippe STEINER (dir.), *La pensée économique pendant la Révolution française*, op. cit., 1990.

71. SPITZ Jean-Fabien, « Republicanisme et libéralisme dans le moment révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 358, 2009-4, p. 21-47 (ici p. 43) ; voir également KALYVAS Andreas, KATZNELSON Ira, *Liberal Beginnings. Making a Republic for the Moderns*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 ; JAINCHILL Andrew, *Reimagining Politics after the Terror: The Republican Origins of French Liberalism*, Ithaca, Cornell University Press, 2008.

72. FERRAND Julie et ORAIN Arnaud, « Abbé de Mably on Commerce, Luxury, and "Classical Republicanism" », *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 39, sous presse.

73. Nous partageons la perspective de Roger Chartier qui voit dans les « Lumières » autant un produit rétrospectif d'une révolution se cherchant des ancêtres et des origines, que des « causes » directes.



La première partie du présent volume s'ouvre avec un article d'Arnaud Orain qui présente un auteur en quête de renommée, ce qui laisse entendre que ce dernier ne fait pas partie, dans la nébuleuse antiphysiocratique, des auteurs les plus connus. Il s'agit de Béardé de l'Abbaye qui, bien qu'il eût attiré l'attention de Baudeau, de Roubaud, et de Dupont dans une moindre mesure, n'a pas encore fait l'objet d'une étude exhaustive. La contextualisation précise de sa courte vie et de son œuvre permet de comprendre pourquoi Béardé a pu espérer un certain succès dans le monde des lettres, en publiant ses *Recherches sur les moyens de supprimer les impôts, précédées de l'Examen de la nouvelle science*. La « nouvelle science » est la physiocratie et cette publication date de 1770, période favorable à la popularisation des thèses antiphysocratiques.

Arnaud Orain pointe les thèmes principaux développés par Béardé de l'Abbaye contre les physiocrates : l'esprit de système, qui renvoie à une analyse abstraite coupée des réalités ; la notion d'évidence, qui n'a rien d'universelle ; les prétendus ordre et loi naturels, qui n'existent que dans l'imagination ; le despotisme légal, qui est une contradiction en soi ; l'harmonie des intérêts, inatteignable à cause de l'importance des passions et inaccessible à cause de l'ignorance des hommes en ce qui concerne le juste et l'injuste.

S'agissant de la théorie économique au sens strict, certains thèmes majeurs développés par les antiphysocrates sont abordés par Béardé, qui se veut un « partisan zélé, mais non pas outré de l'agriculture » comme l'indique le titre de l'étude. Il apparaît que pour Béardé le secteur agricole n'est pas le seul producteur de richesse, et il faut noter ici une référence à la valeur utilité. La question de la liberté du commerce des grains paraît plus embrouillée, mais Arnaud Orain montre que, finalement, on peut trouver chez Béardé une certaine cohérence qui conduit à réhabiliter tout ou partie des anciens règlements. Quant à la question de l'impôt, il s'inscrit en faux contre l'affirmation selon laquelle c'est la terre qui le paye : tour de passe-passe pour Béardé ; l'impôt est payé par des individus de chair et d'os.

On peut alors voir en Béardé un « néo-mercantiliste » ou « caméraliste », à travers ses positions sur la question de l'or et de sa thésaurisation, celle du commerce extérieur et donc celle du fameux « superflu », objet de longues controverses entre les physiocrates et leurs adversaires. L'analyse conduit à voir en Béardé un auteur plus que sceptique envers une quelconque harmonie entre les nations. Bien au contraire, la guerre commerciale existe, et c'est ce qui justifie ses propositions en faveur d'un renforcement du rôle de l'État, qui doit se faire entrepreneur pour mieux mener la bataille. Ce renforcement de l'État suppose évidemment des financements, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi Béardé se prononce en faveur de différents expédients budgétaires, comme la multiplication des impôts indirects et les loteries, expédients toujours condamnés par les physiocrates.

Le deuxième auteur étudié ensuite jouissait d'un statut social (son appartenance à la Ferme générale) et littéraire relativement important, contrairement au précédent. On aurait donc pu s'attendre à une critique d'envergure de la physiocratie, attente déçue quand on suit l'analyse des thèses et arguments anti-économistes développés par Charles-Étienne Pesselier. Après avoir présenté des éléments de biographie, l'étude de Bernard Delmas aborde trois thèmes.

Le premier concerne l'éducation. L'analyse conduit à voir dans le sous-fermier un auteur particulièrement réactionnaire sur ce point (bien qu'il ne fut pas le seul). Il propose différents enseignements déterminés par le positionnement social des éventuels enseignés, mais il est clair que son objectif est de restreindre la diffusion des connaissances dans le peuple. Pour caractériser la pensée de Pesselier, peut-être pourrait-on modifier l'adage qui deviendrait : « classes laborieuses instruites, classes dangereuses » ; il s'agit de réserver l'éducation aux enfants de l'élite urbaine.

Les contributions de Pesselier à l'*Encyclopédie*, soit sept entrées, sont révélatrices. Mis à part les contenus simplement descriptifs de ces articles, on y voit à l'œuvre une stratégie de défense des intérêts de la Ferme générale, notamment à travers la critique de Montesquieu. Bernard Delmas attire aussi notre attention sur la situation délicate de Diderot qui avait permis que Pesselier, adversaire des Lumières, bénéficie d'un tel support médiatique.

Vient enfin, bien sûr, l'attaque frontale de Pesselier contre la physiocratie, représentée ici par Mirabeau. Le titre de l'ouvrage, daté de 1761, est explicite : *Doutes proposés à l'auteur de la Théorie de l'impôt*. C'est un plaidoyer en faveur de la Ferme générale, qui critique point par point les propositions de l'« Ami des Hommes » : l'impôt n'est pas une offrande, c'est une obligation ; le consentement à l'impôt n'a pas lieu d'être, car la fiscalité est une prérogative du souverain ; l'impôt physiocratique suppose que l'on puisse mesurer le produit net, ce qui est impossible ; la réforme fiscale proposée bouleversera toute l'administration ; la conception de la liberté défendue par Mirabeau est dangereuse. Finalement, la pensée de Pesselier sur l'impôt, telle qu'elle nous est donnée à lire par Bernard Delmas, apparaît conservatrice et intéressée, ce qui lui vaudra notamment les railleries de Grimm, qu'on ne peut accuser de sympathie envers les physiocrates.

La deuxième partie de ce volume regroupe de nouvelles études sur des auteurs phares qui écrivent dans une période difficile pour les physiocrates. On ne sera donc pas étonné de trouver en tête de liste le célèbre Galiani. On sait en effet que le « machiavellino » fut l'un des plus virulents adversaires des physiocrates.

Riccardo Soliani restitue avec précision le contexte de la publication des *Dialogues sur le commerce des grains* (1767), rappelle les différents

éléments du débat, précise les analyses de Galiani ainsi que le point de vue de Diderot. La personnalité de Galiani pose des problèmes d'interprétation, mais son scepticisme peut aussi s'expliquer, selon Riccardo Soliani, par sa connaissance de la situation désastreuse du royaume de Naples. Ces éléments permettraient de comprendre pourquoi Galiani est le contraire d'un enthousiaste : trop souvent, on ne peut pas connaître toutes les conséquences de l'application pratique d'un modèle théorique et il faut être très prudent ; ce qui peut sembler bon pour un pays peut être mauvais pour un autre et, dans tous les cas, les caractéristiques historiques, politiques et institutionnelles doivent être prises en compte. D'où un grand souci de réalisme chez le diplomate napolitain et, s'agissant plus précisément de l'agriculture, il est éclairant de comparer les positions de Galiani à celles de Diderot et de Necker.

Un élément commun permet de voir une certaine continuité entre les *Dialogues* et l'autre grand ouvrage de Galiani, le *Della Moneta*, à savoir le rôle de l'information et des anticipations : qu'il s'agisse du commerce des grains ou du taux d'intérêt, l'incertitude et le risque règnent, ce qui explique la célèbre comparaison que fait Galiani entre l'agriculteur et le joueur, comparaison reprise dans la deuxième partie du chapitre.

Riccardo Soliani se donne alors comme objectif principal de montrer que le rejet par l'abbé de lois économiques universelles et de l'ordre naturel s'explique par la conjonction d'une certaine tradition galiléenne et de la philosophie de l'histoire de Giambattista Vico (1668-1744). Il constate une convergence entre Galiani, Forbonnais et Diderot, mais surtout, il montre que l'on trouve déjà les deux sources de sa méthode dans le *Della Moneta*. La suite de l'étude développe de façon plus précise le « vichianisme » de Galiani, avec des références à différents textes très convaincants. Il apparaît alors que, chez Galiani, la loi naturelle est quelque chose de trop relatif pour fonder une politique économique. Par le travail, l'homme, qui est la véritable richesse, peut vaincre la rareté, mais gouverner pour le bien des hommes dans un monde en perpétuel changement demande beaucoup d'habileté, une grande prudence qui doit porter une attention particulière aux périodes de transition, ce que ne font pas les physiocrates.

Le positionnement antiphysiocratique de Linguet, moins averti des choses économiques que Galiani, est étudié par Gabriel Sabbagh, qui entend mettre au jour, à partir d'une étude de textes minutieuse et détaillée, une sorte de continuité dans l'œuvre de l'auteur de la *Théorie des loix civiles* (1767). Le lecteur constatera que dans cette œuvre, la critique de la physiocratie est relativement réduite, mais virulente.

Avant la publication de la *Théorie*, on trouve déjà une thèse opposée aux physiocrates : pour Linguet, n'y a que deux classes dans la société, soit en gros les riches et les pauvres, les puissants et les faibles. Cette division en deux classes est nette et claire, contrairement à d'autres écrits pour lesquels

l'auteur de l'article pointe de nombreuses contradictions chez Linguet, par exemple ses propos sur la liberté du commerce ou sur Mirabeau.

Gabriel Sabbagh propose ensuite une étude comparative et historique de différentes versions et de textes annonciateurs de l'ouvrage principal de Linguet, dans lesquels les différentes théories du contrat, ou du pacte social, sont considérées comme illusoire, pour ne pas dire fruits de l'imagination de prétendus philosophes. Comme on sait, chez Linguet, ces derniers sont en proie au « fanatisme », et c'est par ce thème que l'analyse se poursuit.

L'auteur recense de façon ordonnée les attaques, le plus souvent brutales, énoncées à l'encontre de la science en général, de l'agronomie vite qualifiée d'« agromanie », de l'agriculture, de la finance. Partant de cet arrière-fond, Linguet cherche à ridiculiser la « nouvelle science », c'est-à-dire la physiocratie, d'où des dialogues musclés avec Baudeau et Dupont. Gabriel Sabbagh met aussi au clair la question des éventuels emprunts réciproques entre Linguet, Galiani et Mably et il revient sur la polémique avec Morellet. Il termine en renvoyant à un texte peu connu de 1762 dans lequel on retrouve certains thèmes présentés ci-dessus.

Alors que Linguet ne peut être considéré comme un économiste « professionnel », il en va différemment pour Forbonnais, selon Jean-Daniel Boyer, qui montre en quoi il était stratégiquement difficile pour l'auteur des *Principes et observations économiques* (1767) de critiquer Quesnay sans, dans le même temps, populariser les idées du chef de la secte.

D'après Jean-Daniel Boyer, Forbonnais voit dans le *Tableau économique* une sorte de tricherie et de manipulation. Plusieurs arguments sont avancés, que l'on peut regrouper de la façon suivante : le modèle de Quesnay est en fait un modèle *ad hoc* construit pour justifier un système préétabli et dogmatique, qui est bien loin de la réalité économique du royaume. Typiques à cet égard sont, entre autres, la manipulation des prétendues données chiffrées, les fausses généralisations, la curieuse définition du mot « stérile », l'ordre de la circulation des richesses, le caractère trop statique du modèle. Peut-être plus grave encore, la présentation en tableau vise à séduire en donnant l'image d'une fausse simplicité et, si le lecteur n'était pas convaincu par la puissance de cette image, un dernier subterfuge consiste à utiliser un vocabulaire ésotérique et trompeur. On peut parler d'une opération de démythification par Forbonnais, qui propose différentes esquisses d'un modèle alternatif.

Jean-Daniel Boyer montre que la démarche de Forbonnais consiste à enrichir progressivement un modèle de base simplifié, cette dynamique reposant principalement sur celle des besoins et, plus techniquement, sur l'importance des prix relatifs comme régulateurs des échanges. Il montre aussi que, voulant rendre compte de façon objective de la complexité de l'économie réelle, sans simplifications abusives, Forbonnais retient des hypothèses plus réalistes : l'agriculture n'est pas la seule activité créatrice

de richesse, le commerce est une activité fondamentale, importance de la monnaie qui, à un certain stade de développement, peut être thésaurisée comme actif désiré pour lui-même. Il apparaît finalement que le modèle de Quesnay serait un cas particulier de celui de Forbonnais et l'auteur de l'article conclut en insistant sur la proximité que l'on trouve en comparant les arguments anti-physiocratiques d'Adam Smith à ceux de l'auteur des *Principes*.

Avec le cas de Turgot, c'est une autre critique des physiocrates qui insiste sur le caractère statique, a-historique, du modèle de Quesnay, comme le faisait Forbonnais. Il s'agit ici de comprendre en quoi l'intendant de Limoges, initialement convaincu par l'analyse quesnaysienne, a été conduit à proposer une analyse plus personnelle.

Joël Thomas Ravix met au jour les premières réserves de Turgot en ce qui concerne les affirmations de Quesnay à propos du commerce de l'argent, du taux d'intérêt comme prix administré, et de la différence entre la grande et la petite culture. Sous différents aspects, on voit poindre ici une critique centrale chez Turgot : celle du rôle des capitaux. Cette critique se voit confortée quand est soulignée l'importance de l'histoire du développement économique des sociétés pour mieux comprendre ce qu'est un entrepreneur de culture, et que se trouve posée la question de son revenu. C'est sur ce point que Turgot se sépare nettement des physiocrates : le profit ne peut pas être inclus dans les avances, il rémunère les capitaux investis dans tous les secteurs d'activité et pas seulement dans l'agriculture. Dans cette analyse, le produit net, au sens de Turgot, n'est que le revenu disponible des propriétaires, assiette de l'impôt, alors que le profit est l'élément moteur de la reproduction. Pour expliquer comment fonctionne cette dernière, Joël Thomas Ravix présente les innovations et inflexions de Turgot par rapport à la théorie de Quesnay : les deux circuits de l'argent, à savoir la circulation de l'argent d'une part et le commerce d'argent d'autre part ; la convergence de la valeur vénale vers la valeur fondamentale, cette dernière étant interprétée comme un prix de production telle que l'entend la théorie dite classique. Enfin, Joël Thomas Ravix montre le rôle fondamental du commerce d'argent pour la reproduction économique, ce qui pose la question de l'articulation des circuits de l'argent comme capital et de l'argent comme simple instrument d'échange. C'est donc finalement la question de l'épargne et des fuites dans le circuit qui sont posées, d'où l'explication sévère entre Turgot et Dupont sur ce point.

Finalement, Joël Thomas Ravix pense avoir montré que le « divorce » de Turgot d'avec les physiocrates est dû à deux éléments majeurs : son analyse du capital, et le rôle décisif qu'il accorde aux entrepreneurs. Autrement dit, le modèle de Quesnay n'est acceptable que pour un stade antérieur de la société caractérisé par la domination des propriétaires terriens dans une économie peu monétarisée et peu capitalisée.

Dans une troisième partie, nous abordons la question constitutionnelle, avec l'étude que Marc Lahmer consacre à l'abbé Sieyès. Le futur directeur éphémère du Directoire présente la particularité d'avoir été un antiphysiocrate confirmé en matière économique alors que, dans son travail de constitutionnaliste, on retrouve une inspiration qui ne peut que renvoyer aux principes et arguments développés par Quesnay et ses disciples.

Ces arguments sont rappelés à partir de l'idée centrale selon laquelle on ne peut pas faire des lois car elles sont préexistantes et conformes à la loi naturelle ; le rôle du législateur consiste alors simplement à les déclarer pour les faire passer dans le droit positif en s'appuyant sur « l'évidence ». On comprend alors que, partant de cette axiomatique, les opinions divergentes qui pourraient s'exprimer dans différents lieux d'un pouvoir partagé ne trouvent pas grâce aux yeux des physiocrates, d'où la notion de despotisme légal, despotisme informé et/ou contrôlé par le juge chargé d'apprécier la conformité des lois positives à la loi naturelle.

Marc Lahmer veut montrer que le combat de Sieyès contre les dispositions de la Constitution du 22 août 1795 a de fortes résonances physiocratiques. En effet, Sieyès critique la balance des pouvoirs en invoquant la loi comme objet de connaissance et non de fabrication. On retrouve aussi un autre argument longuement développé par les physiocrates, à savoir que cette balance est source de conflits, de corruption, autant d'éléments qui s'expliquent par la recherche d'intérêts particuliers sans préoccupation de l'intérêt général. Quant au « jury constitutionnaire », institution originale proposée par Sieyès, l'auteur de l'article y voit là aussi une influence physiocratique évidente, ce qui est corroboré par l'adhésion de Dupont de Nemours à ce projet.

Gilles Jacoud s'intéresse ensuite aux critiques de Jean Baptiste Say envers la physioocratie, représentée principalement par Dupont de Nemours. Au début de sa carrière d'économiste, Say considère que l'économie politique ne commence qu'avec Adam Smith. Autrement dit, Quesnay est évacué de la discipline, et ce pour plusieurs raisons : il n'a pas compris qu'il fallait séparer la science du gouvernement de la science des richesses, qu'il fallait partir des faits pour remonter aux principes et non l'inverse, que les abstractions devaient céder la place aux possibilités pratiques d'application. Quant à Dupont, auteur rarement cité lui aussi dans les différentes éditions du *Traité* de Say, il n'est pas mieux loti. Mais il est facile d'assassiner les morts, et Dupont ne décèdera qu'en 1817. Il a répondu à Say, d'où une correspondance entre les deux économistes, qui est analysée par Gilles Jacoud.

Dans cette correspondance il apparaît qu'évidemment Dupont défend ses amis physiocrates sur les points principaux de la doctrine. Le ton est amical, il pointe les nombreux points d'accord qu'il pense constater entre Say et l'école de Quesnay, ce qui le conduit à considérer le *Traité* comme une sorte de continuation de la pensée physiocratique, malgré deux

approches aussi irréductibles que différentes en ce qui concerne la définition de l'économie politique et la question fiscale. Quant à Say, il multiplie formules de politesse et hommages de circonstances au « patriarche » mais il ne cède rien sur le fond, bien que le ton soit empreint de déférence. La discussion aimable sur les « filles de joie », au-delà de la plaisanterie de plus ou moins bon goût, montre ainsi que les deux écoles de pensée restent irréconciliables : la production, c'est l'utile ; ce n'est pas la matière.

Par la suite, comme l'explique Gille Jacoud dans un troisième temps, Quesnay et Dupont de Nemours, auxquels il faut joindre Turgot, trouvèrent toute leur place dans les écrits ultérieurs de l'auteur du *Cours complet*. Mais il s'agit alors pour Jean Baptiste Say de mettre en évidence la supériorité de ses analyses par rapport à ses prédécesseurs qui, malgré de graves erreurs, ont quand même contribué au développement de l'économie politique comme science. Dans cet éclairage général, Quesnay doit être remercié pour avoir servi de tremplin à l'essor de la pensée d'Adam Smith et Dupont de Nemours, personnage particulièrement respectable, a eu le mérite de publier les œuvres de Turgot.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage qu'on va lire nous conduit alors jusqu'en 1856, soit cent ans après la parution du premier écrit économique de Quesnay, en 1756. Contrairement à ce que souhaitait Jean-Baptiste Say, il apparaît ainsi que les « Économistes » ont longtemps marqué les esprits, comme en témoignent les deux textes publiés ici.

Tout d'abord, Michel Bellet met en évidence la critique ambivalente des saint-simoniens envers Quesnay et ses disciples. Il montre pourquoi les saint-simoniens peuvent être qualifiés de « néo-smithiens », ce qui veut dire, par référence à l'auteur de la *Richesse des Nations*, que l'agriculture n'est pas la seule activité créatrice de richesses. L'analyse développe l'aspect négatif de la critique dans laquelle on voit que c'est le travail, quel que soit son domaine d'application, qui est productif. Mais il ne s'agit pas d'une pâle copie d'Adam Smith : la société est divisée en deux classes, les oisifs et les travailleurs, ce qui conduit à un vocabulaire spécifique à l'école en ce qui concerne la stratification sociale et certains concepts économiques comme le profit, l'intérêt, le loyer. De façon cohérente, les propriétaires fonciers, privilégiés dans tous les sens du terme par les physiocrates, sont considérés comme des oisifs et donc déclassés pour laisser la place à l'industrie. Michel Bellet montre aussi que cet antiphysiocratisme est poussé jusqu'au bout puisque les disciples de Saint-Simon critiquent également les auteurs de la période que l'histoire de la pensée économique a retenus sous le nom de « néo-physiocrates ». Finalement, pour les saint-simoniens, la physiocratie (et ses prolongements) est une école dépassée, conservatrice, jugement sévère que l'on retrouve dans leurs propositions de politique économique qui s'opposent aux *Maximes* jadis énoncées par le maître de la secte.

L'auteur traite ensuite de l'aspect positif de la critique des saint-simoniens envers la physiocratie. En effet, on sait que leurs adversaires ont toujours reproché aux économistes un esprit de système, assimilé à un dogmatisme abstrait et ésotérique véhiculant une conception irréaliste de la société. Or, c'est justement cette notion de système qui est revendiquée et valorisée par les disciples de Saint-Simon. Pour ces derniers, contrairement à Adam Smith et Jean Baptiste Say, l'économie politique est subordonnée à une vision globale et préalable de la société et de ses fins ; ce ne peut donc pas être une science autonome. Évidemment, les deux systèmes sont différents, car celui des physiocrates est historiquement daté alors que la dynamique historique fait qu'on doit substituer à l'ordre naturel une vision industrialisante articulant les rapports entre les oisifs et les travailleurs. Mais les deux écoles de pensée se rejoignent sur la nécessité d'avoir une philosophie générale qui définit ce que doit être l'ordre dans une société donnée.

La nécessité pour les saint-simoniens d'analyser la vie des hommes en société à partir d'un système préalable, connoté péjorativement, est originale et surprenante. C'est certainement une exception dans la littérature antiphiocratique, comme en témoigne aussi l'article de Jean Daniel Boyer et de Ragip Ege consacré à Tocqueville : ce dernier critique lui aussi toute approche en termes de système, mais en mettant en évidence les implications directement politiques de la pensée totalisante des physiocrates.

Après avoir précisé les différents auteurs visés par Tocqueville, la démonstration est faite en trois étapes. Tout d'abord, le système de l'ordre et de la loi naturels qui doit être découvert ou redécouvert pour instruire les lois positives conduit à exclure de la vie et du débat politiques les individus ou les institutions qui les représentent. Ce qui est supposé bon pour la société tombe d'en haut, ce qui fait que l'exercice du pouvoir est confiné à une administration centrale. Le système physiocratique est donc, pour l'auteur de *L'Ancien Régime et la Révolution*, foncièrement antidémocratique, négateur de liberté et méprisant envers la majorité de la population. En somme, selon Tocqueville, il n'y a pas de « *bottom-up* » chez les physiocrates ; tout est « *top-down* », tout vient d'en haut. D'ailleurs, toujours pour Tocqueville, on en aurait des exemples évidents en regardant les politiques suivies par Turgot et leurs résultats.

Selon Jean Daniel Boyer et Ragip Ege, Tocqueville déduit de ce qui précède que les physiocrates ont privilégié une forme de despotisme, qualifiée de « démocratique ». Dans ce régime, l'égalité et les satisfactions matérielles prennent le pas sur les libertés ; les citoyens s'en remettent aux administrations centrales pour assurer leur niveau de vie, d'où un élargissement des compétences de l'État et des réglementations. Se met alors en place une sorte de « tyrannie douce » qui pénètre les esprits grâce à un programme d'éducation publique visant à étouffer le libre arbitre.



On comprend alors pourquoi Tocqueville a cru voir chez les physiocrates l'émergence de principes « socialistes ».

C'est dans un dernier mouvement que l'on retrouve Adam Smith. Pour les auteurs de l'article, Tocqueville est très proche de l'auteur de *La Théorie des sentiments moraux* quand on s'intéresse non pas au système des physiocrates, mais aux physiocrates comme hommes de système : convaincus d'avoir raison et éblouis par leur propre raison, les hommes de système sont coupés des réalités, ne souffrent pas la contradiction. Convaincus qu'eux seuls possèdent la science, ils veulent renouveler la société sans tenir compte des particularités locales, des traditions historiques, de la personnalité multiple des individus, du débat public. Une fois encore, la critique antiphysiocratique est sans concession.